

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1979

13 septembre 2007

SOMMAIRE

AFD Benelux S.A.	94966	H24 International S.A.	94946
Amphion S.A.	94973	Happy Tour Operator and Travel Service S.A.	94972
A.M. - Trust Holding S.A.	94963	Holdarion S.à r.l.	94969
Anthus S.à r.l.	94964	IEEI, Institut d'Etudes Européennes et In- ternationales du Luxembourg	94965
Arcelor Mittal Sourcing	94949	IXIS CMNA IP Asset Holdings (Luxem- bourg) S.C.A.	94985
Belfort S.A.	94984	La Fille de Lasio S.A.	94946
Belgimmo	94975	Levanter Real Holdings S.à r.l.	94963
Blue Gem Luxembourg 1A S.à r.l.	94961	LXP Olympe Investments Sàrl	94969
Blue Gem Luxembourg 1C S.à r.l.	94949	LXP Olympe Investments Sàrl	94967
Blue Gem Luxembourg 1D S.à r.l.	94963	Museum Venture S. à r.l.	94971
Blue Gem Luxembourg 1 S.à r.l.	94949	Nice Finance S.A.	94964
Brahman Holdings I (Lux) S.à r.l.	94976	Nisida S.A.	94950
Brahman Investments (Lux) S.à r.l.	94976	Ocean Stream Holdings S.A.	94971
Branta S.à r.l.	94957	OT Strips (Luxembourg) S.A.	94974
BRGEOF France & Benelux Holding S.à r.l.	94985	Sangati Berga International S.A.	94973
Bristol (Luxembourg), Sàrl	94947	SG Audit S.à r.l.	94972
C8 LaTour S.à r.l.	94950	Silla S.A.	94957
Café Multi-Kulti S.à r.l.	94967	Sixty Retail International S.A.	94977
Cameco Luxembourg S.A.	94975	Sixty Retail International S.à r.l.	94977
Cheminée Technic S.à r.l.	94970	SLS Capital S.A.	94948
Citigroup Participation Luxembourg Limi- ted	94965	Sms S.à r.l.	94961
Confer S.à r.l.	94964	Terra Capital	94966
CuJo Fiduciaire S.à r.l.	94961	Tribune S.A.	94975
Damovo Holdings S.à r.l.	94974	V.I.C.C. S.A.	94992
Europe Techno Participations S.A.	94966	Yeoman International Holdings S.A.	94984
Fenix Investments S.A.	94972		
Green Marketing	94992		

H24 International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 106.609.

—
EXTRAIT

Suite aux démissions de Monsieur Riccardo Moraldi, de Monsieur Riccardo Casacci et de Mademoiselle Annalisa Ciampoli, administrateurs, et de AUSTIN EQUITIES SA, commissaire, il résulte de l'assemblée générale ordinaire du 9 juillet 2007 que les personnes suivantes ont été élues jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2013:

Administrateurs:

- VALON SA, société de droit luxembourgeoise, ayant son siège social à 283, route d'Arlon L-1150 Luxembourg;
- KOFFOUR SA, société de droit luxembourgeoise, ayant son siège social à 283, route d'Arlon L-1150 Luxembourg;
- LANNAGE SA, société de droit luxembourgeoise, ayant son siège social à 283, route d'Arlon L-1150 Luxembourg.

Commissaire:

- AUDIT TRUST, ayant son siège à 283, route d'Arlon L-1150 Luxembourg.

Le siège social est transféré au 180, rue des Aubépines L-1145 Luxembourg.

Luxembourg, le 20 juillet 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007090351/5878/23.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11376. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070104482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

La Fille de Lasio S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 112.678.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue à Luxembourg, le 5 juin 2007, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Cinquième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date de ce jour. L'Assemblée décide de nommer les Administrateurs suivants:

- Monsieur Davide Murari, employé privé à L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) - 12, avenue de la Liberté, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;
- Monsieur Paolo Ribolla, expert-comptable à I-24100 Bergamo - Largo Rezzana 6, Administrateur;
- Monsieur Fabio Malcovati, avocat à I-20100 Milano - 12, via Sottocorno Pasquale 2, Administrateur;
- Monsieur Stefano De Meo, employé privé à L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) - 12, avenue de la Liberté, Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 30 juin 2011.

L'Assemblée décide de nommer, pour un terme de -1- (un) an, ALTER AUDIT Sàrl, 10, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 30 juin 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2007.

LA FILLE DE LASIO S.A.

D. Murari / S. De Meo

Administrateurs

Référence de publication: 2007094304/43/31.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG09470C. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070105743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2007.

Bristol (Luxembourg), Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 72.186.720,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 86.970.

In the year two thousand and seven, on the sixth of June.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

The company BEDMINSTER (N ° 2 COMPANY) LIMITED, a company organized as a private limited company under the laws of England and Wales, having its registered office at Chivas House, 72 Chancellors Road, Hammersmith (England), registered with the Companies House under number 04361321, hereby represented by Maître Michel Bulach, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney issued under private seal on May 25th, 2007.

Which power of attorney after having been signed ne varietur by the proxy holder and the notary will remain attached to the present minutes and be filed together with it with the registration authorities.

The appearing party is the sole member of the company BRISTOL (LUXEMBOURG) S.à.r.l., having its registered office at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, incorporated by a deed received by Maître Léon Thomas known as Tom Metzler, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie, on April 17, 2002, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, number 1030 on July 5, 2002, whose articles of incorporation have been amended several times and for the last time by a deed received by Maître André-Jean Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, on 30 November 2006, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, number 241 on February 23, 2007 («the Corporation»).

The appearing party, represented as here above stated, has requested the undersigned notary to state the following resolutions that it takes in its capacity as sole member of the Company:

First resolution

The sole member resolves to change the accounting reference dates of the Company so that the current financial year that started on the first day of December two thousand six shall terminate on the thirtieth day of June two thousand seven and the subsequent financial years of the Company shall begin on the first day of July of each year and terminate on the thirtieth day of June of the following year.

Second resolution

The sole member resolves to amend Article 18 of the Articles of Association of the Corporation so as to reflect the said change, as follows:

« **Art. 18.** The accounting year of the Corporation shall begin on the first day of July of each year and shall terminate on the thirtieth day of June of the following year.»

Expenses

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Corporation, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately seven hundred euro (EUR 700.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a German version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning.

The document having been read to the proxy holder representing the appearing party, said proxy holder signed together with Us, the notary, the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung:

Im Jahre zweitausendsieben, am sechsten Juni.

Vor uns, Maître Martine Schaeffer, Notar mit Amtssitz Luxemburg.

Ist erschienen:

Die Gesellschaft BEDMINSTER (N ° 2 COMPANY) LIMITED, eine Gesellschaft gegründet als Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter dem Recht von England und Wales, mit Gesellschaftssitz in Chivas House, 72 Chancellors Road, Hammersmith (England), eingetragen im Companies House unter Nummer 04361321, hier vertreten durch Maître Michel Bulach, Rechtsanwalt, beruflich wohnhaft in Luxembourg, unter Vorlage einer privatrechtlichen Vollmacht ausgestellt am 25. Mai 2007.

Welche Vollmacht nach Unterzeichnung ne varietur von dem Bevollmächtigten und dem Notar gegenwärtiger Urkunde paraphiert beigebogen und mit derselben formalisiert wird.

Die hier erschienene Partei ist der alleinige Gesellschafter der Gesellschaft BRISTOL (LUXEMBOURG) S.à r.l., mit Gesellschaftssitz in 69, boulevard de la Petrusse, L-2320 Luxemburg, gegründet infolge einer Urkunde, aufgenommen durch Maître Léon Thomas, genannt Tom Metzler, Notar mit Amtssitz in Luxemburg-Bonnevoie am 17. April 2002, veröffentlicht im «Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C» Nummer 1030 vom 5. Juli 2002, mehrmals geändert und zum letzten Mal infolge einer Urkunde, aufgenommen durch Maître André-Jean Joseph Schwachtgen, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, am 30. November 2006, veröffentlicht im «Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C» Nummer 241 vom 23. Februar 2007 («die Gesellschaft»).

Die erschienene Partei, vertreten wie oben beurkundet, bat den unterzeichnenden Notar folgende Resolutionen zu beurkunden, welche er in der Position als alleiniger Gesellschafter der Gesellschaft beschloss:

Erster Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschloss die Bilanzstichtage der Gesellschaft zu ändern, so dass das gegenwärtige Geschäftsjahr, welches am ersten Dezember zweitausendsechs begann, am dreißigsten Juni zweitausendsieben enden soll und die darauf folgenden Geschäftsjahre der Gesellschaft sollen am ersten Juli eines jeden Jahres beginnen und am dreißigsten Juni des darauf folgenden Jahres enden.

Zweiter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschloss Artikel 18 der Gesellschaftssatzung wie folgt abzuändern, um der besagten Abänderung Rechnung zu tragen:

« **Art. 18.** Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Juli eines jeden Jahres und endet am dreißigsten Juni des darauf folgenden Jahres.»

Kosten

Die von der Gesellschaft getragenen Ausgaben, Kosten, Gebühren und sonstigen Aufwendungen aller Art, die durch diese Handlungen anfallen, werden auf ungefähr siebenhundert Euro (EUR 700,-) geschätzt.

Der unterzeichnete Notar, der Englisch versteht und spricht, erklärt hiermit, dass die vorliegende Urkunde auf Verlangen der erschienenen Person auf Englisch verfasst ist, gefolgt von einer deutschen Fassung; auf Verlangen derselben erschienenen Personen und im Fall von Abweichungen zwischen der englischen und der deutschen Fassung, ist die englische Fassung maßgeblich.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Das Dokument wurde dem die erschienene Partei vertretenden Bevollmächtigten vorgelesen, Bevollmächtigter unterzeichnet gemeinsam mit dem Notar die vorliegende Urkunde.

Signé: M. Bulach, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2007, LAC/2007/12405. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007092412/5770/91.

(070103770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2007.

SLS Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 104.219.

Suite à une erreur matérielle survenue lors de la publication, veuillez prendre note que le nom de l'administrateur est le suivant MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. avec siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrit auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 9.098.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SLS CAPITAL S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur

Signatures

Référence de publication: 2007093948/683/17.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2007, réf. LSO-CG04638. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070104217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

Blue Gem Luxembourg 1C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 128.310.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 31 mai 2007.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2007093032/5770/13.

(070105175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

Blue Gem Luxembourg 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 128.035.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 31 mai 2007.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2007093034/5770/13.

(070105170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

Arcelor Mittal Sourcing, Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 59.577.

Extract of the Minutes of a Shareholders' Meeting held extraordinarily on July 13, 2007

The Shareholder records the resignation of Mr Sudhir Maheshwari, Director.

The Shareholder decides to appoint Mr Egbert Jansen, with professional address at 19, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, to replace Mr Maheshwari.

Mr Jansen will finish the mandate of Mr Maheshwari which will expire at the annual general meeting to be held in 2013.

Luxembourg, July 16, 2007.

Certified true extract

D. Chugh

Chairman

Extrait du Procès-verbal d'une Assemblée générale tenue extraordinairement le 13 juillet 2007

L'Assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Sudhir Maheshwari, Administrateur.

L'Assemblée générale décide de nommer Monsieur Egbert Jansen, avec adresse professionnelle au 19, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Maheshwari.

Monsieur Jansen achèvera le mandat de Monsieur Maheshwari qui viendra à expiration lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2013.

Luxembourg, le 16 juillet 2007.

Pour extrait conforme

D. Chugh

Président

Référence de publication: 2007093968/571/28.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11963. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070104241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

Nisida S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 121.907.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2007.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2007093037/5770/12.

(070105125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

C8 LaTour S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-1475 Luxembourg, 1, rue du Saint Esprit.
R.C.S. Luxembourg B 130.450.

STATUTS

L'an deux mille sept, le neuf juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

COLONY LA TOUR INVESTOR, LLC, a limited liability company constituée sous la loi de l'Etat de Delaware, immatriculée au Registre de Delaware sous le numéro 4359463 ayant son siège social 2711 Centerville Road, Suite 400, DE-19808 Wilmington (Etats-Unis) et ayant son principal établissement 1999 Avenue of the Stars, Suite 1200, Los Angeles, California 90067, (USA),

Ici représentée par M. Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 5 juillet 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} - Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

1. Forme - Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de C8 LA TOUR S.à r.l. qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après dénommée la «Société»), et, en particulier, la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après dénommée la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (ci-après dénommés les «Statuts»).

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des Associés (définis à l'article 5) délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Gérant (défini à l'article 8) est autorisé à transférer le siège social de la Société à l'intérieur de la Ville de Luxembourg.

2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de siège social, restera de nationalité luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant.

3. Objet.

3.1 La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

3.2 La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, la gestion, la mise en valeur et la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute société ou entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat

et de toute autre manière tous titres et droits, les mettre en valeur, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, contracter des emprunts ou obtenir toute forme de crédit, délivrer à cet égard toutes garanties pour couvrir ses obligations et accorder à ses filiales ou toutes sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou encore à toutes sociétés qui seraient associés de la Société tous concours, prêts, avances ou garanties.

3.3 La Société pourra aussi réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers et, en général, toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs décrits ci-dessus, de manière à faciliter l'accomplissement de son objet social, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur le régime fiscal des sociétés holding.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II.- Capital, Parts

5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille six cents Euros (12.600,- €) représenté par cent vingt-six (126) parts sociales (ci-après dénommées les «Parts Sociales» ou, chacune, une «Part Sociale»). Chaque Part Sociale a une valeur nominale de cent Euros (100,- €). Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après comme les «Associés».

5.2 En sus du capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée.

5.3 Toutes les Parts Sociales ont des droits égaux.

6. Indivisibilité des parts. Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, si bien que seul un propriétaire est admis par Part Sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

7. Transfert des parts.

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par un des Associés sont librement transmissibles à un autre Associé.

7.3 En cas de cession à un non-Associé, les Parts Sociales détenues par chaque Associé pourront être cédées conformément aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

7.4 Chaque Associé s'engage en outre à ne pas céder, mettre en gage ou conférer des garanties sur les Parts Sociales qu'il détient sans l'accord écrit préalable du Gérant.

Titre III.- Gérance

8. Gérance.

8.1 La Société est gérée par un Gérant (ci-après dénommé le «Gérant»). Le Gérant n'est pas obligatoirement Associé.

8.2 Le Gérant peut être révoqué à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des Associés titulaires de la majorité des droits de votes.

9. Pouvoirs du gérant. Dans les rapports avec les tiers, le Gérant a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes d'administration et de disposition ainsi que toutes opérations conformes à l'objet social de la Société.

10. Représentation de la société. La Société est valablement engagée par la seule signature de son Gérant ou par la signature de toute personne à laquelle ce pouvoir aura été délégué par le Gérant.

11. Délégation et mandataires du gérant.

11.1 Le Gérant peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Gérant détermine, le cas échéant, les responsabilités et la rémunération de tout mandataire, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Titre IV.- Assemblée générale des Associés

12. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés - Votes.

12.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés au Gérant par la loi ou les Statuts seront de la compétence de l'assemblée générale des Associés.

12.2 En particulier, l'assemblée générale des Associés est compétente pour modifier les Statuts, changer la nationalité de la Société et augmenter les engagements de ses Associés.

12.3 Chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de Parts Sociales qu'il détient. Chaque Associé possède des droits de vote en proportion avec le nombre de Parts Sociales qu'il détient.

12.3 Lorsqu'un Associé détient toutes les Parts Sociales, il exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et ses décisions sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

13. Tenue d'assemblées générales.

13.1 Des assemblées générales pourront toujours être convoquées par le Gérant.

13.2 Lorsque la Société aura plus de vingt-cinq Associés, il devra être tenu, chaque année, une assemblée générale le dernier vendredi du mois de juin de chaque année.

13.3 Quel que soit le nombre d'Associés, le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'approbation de l'Associé (ou des Associés). L'Associé (ou les Associés) se prononcera (ou se prononceront) également par un vote spécial sur la décharge à donner au Gérant.

14. Majorités.

14.1 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant que les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première réunion ou consultation écrite, les Associés sont convoqués ou consultés une seconde fois par lettres recommandées et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représentée.

14.2 Les résolutions modifiant les Statuts ne peuvent être adoptées que conformément aux dispositions de la Loi et par une majorité d'Associés représentant les trois quarts du capital social de la Société.

14.3 Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des Associés ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des Associés et conformément à toute autre disposition légale.

Titre V.- Exercice social

15. Exercice social.

15.1 L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

15.2 A la fin de chaque exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant. Le Gérant prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

15.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

16. Droit de distribution sur les parts.

16.1 Les profits de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des amortissements et des autres charges, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

16.2 Cinq pour cent (5%) du bénéfice annuel net de la Société ainsi déterminé seront obligatoirement prélevés et alloués à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire dès que le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société mentionné à l'article 5 des Statuts ou, le cas échéant, tel qu'il sera augmenté ou réduit.

16.3 Dans la mesure où des fonds sont disponibles au niveau de la Société aux fins de distribution et dans la mesure où la loi et les Statuts le permettent, le Gérant pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

16.4 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer leur montant seront pris par l'assemblée générale des Associés.

16.5 Des acomptes sur dividendes pourront être versés sur décision du Gérant à condition:

16.5.1 qu'un état comptable intermédiaire soit établi et que ce-dernier fasse apparaître que les fonds disponibles pour la distribution sont suffisants; et

16.5.2 que le montant à distribuer n'excède pas le montant des résultats réalisés depuis le fin du dernier exercice social dont les comptes ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes portées en réserves en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Titre VI.- Liquidation

17. Causes de dissolution. La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité ou de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

18. Liquidation.

18.1 La liquidation de la Société ne peut être décidée que par la majorité des Associés représentant les trois quarts du capital social de la Société.

18.2 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Titre VII.- Loi applicable

19. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une stipulation spécifique dans les Statuts il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2007.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

	Parts sociales
COLONY LA TOUR INVESTOR, LLC	126
Total: cent vingt-six	126

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille six cents Euros (12.600,- €) correspondant à un capital de douze mille six cents Euros (12.600,- €) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Les Parts Sociales ont été souscrites avec une prime d'émission d'un montant global de mille deux cent soixante Euros (1.260,- €) qui sera alloué à la réserve légale.

Le montant de ladite prime d'émission a été intégralement libéré, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille huit cents Euros.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris la résolution suivante:

1) Est nommée aux fonctions de Gérant pour une période indéterminée: COLONY LUXEMBOURG, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 88.540.

Conformément à l'article 10 des Statuts, la Société se trouvera valablement engagée par la seule signature de son Gérant ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué par le Gérant.

2) Le siège social de la Société est établi au 1, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue française, suivi d'une version anglaise, et en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte français fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and seven, on the ninth of July.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

COLONY LA TOUR INVESTOR, LLC, a limited liability company incorporated under the law of Delaware, inscribed in the Register of Delaware under the number 4359463 having its registered office at DE-19808, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington (United States of America) and having its offices and place of business at 1999 Avenue of the Stars, Suite 1200, Los Angeles, California 90067, United States,

here represented by Mr Hubert Janssen, jurist, residing professionally in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal dated 5 July 2007.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée):

Chapter I.- Form, Name, Registered office, Object, Duration

1. Form - Corporate name. There is hereby formed a private limited liability company under the name of C8 LA TOUR S.à r.l., which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter referred to as the «Company»), and, in particular, by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended from time to time (hereafter referred to as the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter referred to as the «Articles»).

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders (as defined in article 5) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the Manager (as defined in article 8) is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measure will however not have any effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Manager.

3. Object.

3.1 The corporate object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises, as well as the administration, the management, the control and the development of those participating interests.

3.2 In particular, the Company may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and rights of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any company or enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option or in any other way, any securities and rights, to borrow or to obtain any form of credit facility, to give guarantees in order to secure its obligations and to grant to its subsidiaries or any other company in which the Company has a direct or indirect interest or any company being a shareholder of the Company any assistance, loans, advances or guarantees.

3.3 The Company may also perform all legal, commercial, technical and financial transactions, any transactions in respect of real estate or moveable property, and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its corporate object as well as all transactions directly or indirectly connected with the areas described above in order to facilitate the accomplishment of its corporate object, without taking advantage of the specific tax regime organised by the law of July 31, 1929 on holding companies.

4. Duration. The Company is incorporated for an unlimited period.

Chapter II.- Capital, Shares

5. Share capital.

5.1 The share capital is fixed at twelve thousand six hundred Euro (€ 12,600.-) represented by one hundred and twenty six (126) shares (hereafter referred to as the «Shares» and each as a «Share»). Each Share has a nominal value of one hundred Euro (€ 100.-). The holders of the Shares are together referred to as the «Shareholders».

5.2 In addition to the share capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any Share shall be transferred.

5.3 All Shares will have equal rights.

6. Shares indivisibility. Towards the Company, the Shares are indivisible, so that only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

7. Transfer of shares.

7.1 In case of a single Shareholder, the Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by one of the Shareholders are freely transferable to another Shareholder.

7.3 In case of transfer to a non-Shareholder, the Shares held by each Shareholder may be transferred in compliance with the provisions of articles 189 and 190 of the Law.

7.4 In addition, each Shareholder agrees that it will not transfer, pledge or grant a security interest in any Share without the prior written consent of the Manager.

Chapter III.- Management

8. Management.

8.1 The Company is managed by one manager (hereafter referred to as the «Manager»). The Manager needs not to be Shareholder.

8.2 The Manager may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of Shareholders holding a majority of voting rights.

9. Power of the manager. In dealing with third parties, the Manager will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all administration (actes d'administration) and disposition acts (actes de disposition) as well as all operations consistent with the Company's object.

10. Representation of the company. The Company shall validly be bound by the sole signature of its Manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the Manager.

11. Delegation and agent of the managers.

11.1 The Manager may delegate its powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 The Manager will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

Chapter IV.- General meeting of shareholders

12. Powers of the general meeting of shareholders - Votes.

12.1 All powers not expressly reserved to the Manager by law or by the Articles fall within the competence of the general meeting of Shareholders.

12.2 In particular, the general meeting of the Shareholders is competent to amend the Articles, to change the nationality of the Company and to increase the commitments of its Shareholders.

12.3 Each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with the number of Shares he holds.

12.4 In case of one Shareholder owning all the Shares, he will assume all powers conferred to the general Shareholders' meeting and its decisions are recorded in minutes or drawn-up in writing.

13. Holding of general meetings.

13.1 Shareholders meetings may always be convened by the Manager.

13.2 Should the Company have more than twenty-five Shareholders, at least one annual general meeting must be held each year on the last Friday of February of each year.

13.3 Whatever the number of Shareholders, the balance sheet and profit and loss account shall be submitted to the Shareholder(s) for approval. The Shareholder(s) shall also specifically vote as to whether discharge is to be given to the Manager.

14. Majorities.

14.1 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the Share capital adopt them. If that quorum is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time by registered letter and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

14.2 Resolutions to alter the Articles may only be adopted in accordance with any provisions of the Law and by the majority of the Shareholders representing three-quarters of the Company's Share capital.

14.3 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

Chapter V.- Business year

15. Business year.

15.1 The Company's financial year starts on the first day of January and ends on the thirty-first of December of each year.

15.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Manager. The Manager prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

15.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

16. Distribution right on shares.

16.1 The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, depreciations and other charges, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

16.2 From the annual net profits of the Company thus determined, five percent (5%) shall compulsorily be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten percent (10%) of the subscribed share capital of the Company as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time.

16.3 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Manager shall propose that cash available for remittance be distributed.

16.4 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such a distribution will be taken by the general meeting of the Shareholders.

16.5 Interim dividends may be paid out upon decision of the Manager provided that:

16.5.1 interim accounts have been drawn-up and show that the funds available for distribution are sufficient; and

16.5.2 the amount to be distributed does not exceed the total profits realised since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, increased by any profits carried forward and sums drawn from reserves available for distribution and reduced by losses carried forward and any sums to be allocated to any reserve pursuant to the law or the Articles.

Chapter VI.- Liquidation

17. Causes of dissolution. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

18. Liquidation.

18.1 The liquidation of the Company can only be decided if approved by a majority of the Shareholders representing three-quarters of the Company' share capital.

18.2 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII.- Applicable law

19. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on the 31 December 2007.

Subscription - Payment

The capital has been subscribed as follows:

	Shares
COLONY LA TOUR INVESTOR, LLC	126
Total: one hundred and twenty-six	126

All these Shares have been fully paid up in cash, so that the sum of twelve thousand six hundred Euro (€ 12,600.-) corresponding to a share capital of twelve thousand six hundred Euros (€ 12,600.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

The Shares have been subscribed together with a share premium of a global amount of one thousand two hundred and sixty Euro (1,260.- €), which will be allocated to the legal reserve.

The amount of the issue premium has been fully paid up in cash, as has been proved to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about Euro thousand eight hundred Euros.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolution:

1) Is appointed as Manager for an undetermined period: COLONY LUXEMBOURG, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 1, rue du Saint Esprit, L-1475 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 88.540.

In accordance with article 10 of the by-laws, the Company shall validly be bound by the sole signature of its single Manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the Manager.

2) The Company shall have its registered office at 1, rue du Saint Esprit, L-1475 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in French, followed by a English version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the French and the English text, the French version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Signed: H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2007, LAC/2007/17448. — Reçu 138,60 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007096214/211/366.

(070108115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

Branta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 125.689.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 6 août 2007.

H. Beck

Notaire

Référence de publication: 2007093039/201/12.

(070105118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

Silla S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 130.787.

STATUTS

L'an deux mille sept, le dix-sept août.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SILLA LTD, avec siège social à CH-6528 Camorino, N^o 5, immatriculée au Registro du commercio - Ticino - Registre principale sous le numéro CH-500.3.005.148-1.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Luc Verelst, directeur de société, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon,

qui désigne comme secrétaire Madame Claudine Boulain, employée privée, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sandrine Antonelli, employée privée, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

Le Bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter que:

I. Qu'il appert de la liste de présence que les cent (100) actions d'une valeur nominale de mille Francs Suisse (CHF 1.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de cent mille Francs Suisse (CHF 100.000,-) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Tous les actionnaires présents et leurs mandataires déclarent renoncer à toutes formalités concernant la convocation des assemblées générales et déclarent avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires ainsi que du texte des nouveaux statuts suivant le transfert du siège social de la société à Luxembourg, y compris et en particulier du texte exact de l'objet de la société après ledit transfert du siège social.

II. L'assemblée Générale des Actionnaires prend acte de ce que les documents suivants, lesquels restent annexés au présent acte, ont été soumis à l'assemblée générale:

- un certificat d'honorabilité certifiant que la société a été dûment constituée en Suisse et n'est pas en voie de liquidation;
- une copie de la Résolution passée par les actionnaires de la société le 19 avril 2007 et adoptée conformément à la loi suisse, décidant du transfert du siège social de la société à Luxembourg;
- une copie conforme des statuts de la société avant le transfert;

III.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

- 1.- Transfert du siège social à Luxembourg.
- 2.- Soumission au droit luxembourgeois.
- 3.- Modification de la dénomination sociale en SILLA S.A.
- 4.- Suppression du nombre et de la valeur nominale des actions et conversion de la devise d'expression du capital social de Francs Suisse en Euros au taux de change au 10 août 2007 de 1,- CHF = 0,6115 EUR, de sorte que le capital social est fixé au montant de soixante et un mille cent cinquante Euros (€ 61.150,-).
- 5.- Réduction du capital social à concurrence du montant de trente mille cent cinquante Euros (€ 30.150,-) pour le porter de son montant actuel de soixante et un mille cent cinquante Euros (€ 61.150,-) au montant de trente et un mille Euros (€ 31.000,-) par le remboursement aux actionnaires d'un montant correspondant, conformément aux dispositions de l'article 69.2 de la loi sur les sociétés commerciales.

6.- Fixation de la nouvelle valeur nominale des actions au montant de dix Euros (€ 10,-) et constatation que le capital social est fixé au montant de trente et un mille Euros (€ 31.000,-), représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix Euros (€ 100,-) et constatation que les actions sont attribuées à l'actionnaire unique.

7.- Modification des statuts de la société pour satisfaire aux exigences des autorités luxembourgeoises et en particulier modification des objets de la société et autres modifications, le tout conformément aux nouveaux statuts dont les actionnaires présents et leur mandataires déclarent avoir pleine connaissance et à soumettre à l'assemblée générale des actionnaires.

8.- Election du conseil d'administration et nomination du commissaire aux comptes.

9.- Fixation du siège social effectif de la société.

IV.- Le Président déclare:

Que la société décide d'établir son siège social à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ainsi qu'il ressort de la Résolution des Actionnaires ci-dessus du 19 avril 2007, l'assemblée générale des actionnaires a déjà décidé, à l'unanimité, de transférer le siège social de la société à Luxembourg, la présente assemblée générale étant appelée à voter et se prononcer une seconde fois sur le transfert du siège social de la Suisse à Luxembourg et à authentifier ladite résolution conformément aux exigences de la loi luxembourgeoise.

Cette Résolution des Actionnaires de la Société restera, ainsi que dit plus haut, annexée au présent acte notarié.

Le soin a également été confié à la présente assemblée générale des actionnaires d'effectuer les modifications de l'objet de la société ainsi que les autres modifications mentionnées ci-dessus et celles exigées aux fins de mettre les statuts en conformité avec les exigences luxembourgeoises légales, de même que l'élection du conseil d'administration et la nomination du commissaire aux comptes.

Sur ce, l'assemblée générale aborde l'ordre du jour et après délibération, les résolutions suivantes sont prises à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de transférer le siège social de la société de la Suisse à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Deuxième résolution

L'assemblée décide que la société sera dès ce moment et dorénavant régie par le droit luxembourgeois, à l'exclusion de tout autre. Les résolutions ci-après sont de ce fait prises conformément et en accord avec le droit luxembourgeois.

Troisième résolution

L'assemblée décide de changer le nom de la société en SILLA S.A.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de supprimer le nombre et la valeur nominale des actions et de convertir la devise d'expression du capital social de Francs Suisse en Euros au taux de change au 10 août 2007 de 1,- CHF = 0,6115 EUR, de sorte que le capital social est fixé au montant de soixante et un mille cent cinquante Euros (€ 61.150,-).

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide une réduction du capital social à concurrence du montant de trente mille cent cinquante Euros (€ 30.150,-) pour le porter de son montant actuel de soixante et un mille cent cinquante Euros (€ 61.150,-) au montant de trente et un mille Euros (€ 31.000,-) par le remboursement aux actionnaires d'un montant correspondant, conformément aux dispositions de l'article 69.2 de la loi sur les sociétés commerciales.

L'assemblée générale adopte le rapport dressé le 17 août 2007 par Monsieur Bruno Abbate de la société ALTER AUDIT S.à r.l., et qui contient les conclusions suivantes:

Conclusions

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des actifs nets ne corresponde pas au capital d'EUR 31.000,-.

Le capital d'EUR 31.000,- sera divisé en 3.100 actions d'une valeur nominale d'EUR 10,- chacune.

Ce rapport restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de fixer la nouvelle valeur nominale des actions au montant de dix Euros (€ 10,-) et constate que le capital social est fixé au montant de trente et un mille Euros (€ 31.000,-), représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix Euros (€10,-)

Les actions sont attribuées aux actionnaires existants au prorata de leur participation dans le capital social.

Septième résolution

L'assemblée générale décide de procéder à la réfection des statuts, de les adapter à la loi luxembourgeoise et de leur donner la teneur suivante:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social

Art. 1^{er} . Il existe une société anonyme sous la dénomination de SILLA S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société pourra également acheter, vendre, louer et gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (€ 31.000,-), représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix Euros (€ 10,-) par action.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Le capital social peut être augmenté ou réduit conformément aux dispositions légales.

Titre III. Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat ainsi que leur rémunération sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 7. Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, sans préjudice d'une décision à prendre, quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration, en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui seront appelés administrateurs-délégués.

La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V. Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième lundi du mois de juin à 17.00 heures au siège de la société ou tout autre endroit spécifié dans les convocations.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable qui suit.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, ladite réserve avait été entamée.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence ce jour et se termine le 31 décembre 2007.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2008.

Huitième résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

1) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

a) Monsieur Luc Verelst, directeur de société, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

b) Madame Catherine Guffanti, employée privée, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

c) La société anonyme ADVISA S.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 114.252,

représentée par Madame Sandrine Antonelli, employée privée, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, chargée de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de ladite société.

2) Est nommée comme commissaire:

La société anonyme TRUSTAUDIT S.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 73.125.

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2012.

Neuvième résolution

L'assemblée décide de fixer l'adresse de la société à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: L. Verelst, C. Boulain, S. Antonelli, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 17 août 2007, Relation: ECH/2007/995. — Reçu 611,50 euros.

Le Receveur ff. (signé): D. Speller.

Pour expédition conforme, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 17 août 2007.

H. Beck.

Référence de publication: 2007100109/201/204.

(070113456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2007.

Blue Gem Luxembourg 1A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 128.044.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 31 mai 2007.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2007093059/5770/13.

(070105026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

Cujo Fiduciaire S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 7, Lauthegaass.

R.C.S. Luxembourg B 108.449.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 31 mai 2007.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2007093060/5770/12.

(070105013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

Sms S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 42-44, route de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 130.292.

STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt-sept juin.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Steve Speciale, commerçant, demeurant à L-1463 Luxembourg, 35, rue Fort Elisabeth.
- 2) Monsieur Steve Lauer, ouvrier communal, demeurant à L-4247 Esch-sur-Alzette, 21, rue de Mondercange.
- 3) Monsieur Mario Thomas, directeur de communication, demeurant à L-5885 Hesperange, 357, rte de Thionville.

Lesquels comparants déclarent vouloir constituer entre eux une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, à ces fins, arrêtent les statuts suivants:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination de SMS S.à r.l.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés à prendre conformément aux dispositions de l'article 9 (2) des statuts.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non alcooliques avec petite restauration, ainsi que l'achat et la vente des articles de la branche.

Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières, qui se rattachent directement ou indirectement en tout ou en partie, à son objet social.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent parts sociales (100) de cent vingt-cinq (125) euros, chacune.

Les parts sociales ont été souscrites et libérées comme suit:

	Parts
1.- Monsieur Steve Speciale, prèdit,	34
2.- Monsieur Steve Lauer, prèdit,	33
3.- Monsieur Mario Thomas, prèdit,	33
Total: cent parts sociales	100

Les associés reconnaissent que le capital de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) a été intégralement libéré par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Art. 6. Les cessions entre vifs des parts sociales à des tiers, ainsi que leur transmission pour cause de mort à quelque héritier ou légataire que ce soit, fût-il réservataire ou légal, sont subordonnées à l'agrément commun des associés.

La cession entre vifs des parts sociales ainsi que leur transmission pour cause de mort à des associés est libre.

Art. 7. Les cessions de parts sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Toutefois, elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été signifiées à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément aux dispositions de l'article (1690) du Code Civil.

Art. 8. La société est administrée et valablement engagée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations. Vis-à-vis des tiers la société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe du ou des gérants et des associés.

Art. 9. Chaque part sociale du capital donne droit à une voix.

Les décisions de l'assemblée générale ne sont valablement prises qu'autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les délibérations qui portent modifications des statuts ne sont valablement prises que par la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le premier exercice commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente et un décembre deux mille sept.

Art. 11. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

En cas de décès d'un associé, la société continuera avec les associés survivants, sous réserve des dispositions de l'article 6 des présents statuts.

Les héritiers, ayant droit ou créanciers d'un associé ne peuvent, pour quelque motif que ce soit et sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens, papier et valeurs de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. Pour tous les points non prévus aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales régissant la matière et notamment aux lois du 10 août 1915 et du 18 septembre 1933.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de huit cent cinquante euros (EUR 850,-).

Assemblée Générale extraordinaire

Présentement les associés de la société à responsabilité limitée ci-avant constituée, et représentant l'intégralité du capital social, réunis en assemblée générale, ont pris à l'unanimité, les décisions suivantes:

Est nommé gérant unique de la société, pour une durée indéterminée:

Monsieur Steve Speciale, prénommé.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe du gérant unique et des deux associés, à savoir Monsieur Steve Lauer, prèdit, et Monsieur Mario Thomas, prèdit.

L'adresse du siège social de la société est établie à L-1740 Luxembourg, 42-44 route de Hollerich.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. Speciale, S. Lauer, M. Thomas, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 juillet 2007, Relation: EAC/ 2007/ 7727. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 1^{er} août 2007.

A. Biel.

Référence de publication: 2007094557/203/83.

(070105361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2007.

Levanter Real Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 128.640.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 31 mai 2007.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2007093061/5770/12.

(070105022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

Blue Gem Luxembourg 1D S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 128.309.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 31 mai 2007.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2007093062/5770/13.

(070105018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

A.M. - Trust Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1361 Luxembourg, 3, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne.

R.C.S. Luxembourg B 56.226.

Protokoll

Die Komparenten, die das gesamte Kapital vertreten, haben sich zu einer außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, zu der sie sich als ordentlich einberufen betrachten, zusammengefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluß

Zu neuen Verwaltungsratsmitglieder wurden ernannt:

1. - Jean Mersch, Geschäftsmann, wohnhaft in 24, rue la Moselle 5434 Niederdonven
2. - Anna Brzyski, Geschäftsfrau, wohnhaft in 58 500 Jelenia Gora, Wgorze Roweckiego 7 - Polen
3. - Marc Harpes, Geschäftsmann, wohnhaft in 92, Val Ste Croix L-1370 Luxembourg

Die Verv/altungsratsmitglieder haben Anna Brzyski zur Präsidentin des Veraltungsrates ernannt.

Die Mandate der Verwaltungsmgmitglieder enden nach der jährlichen Hauptversammlung von 2011.

Zweiter Beschluß

Zum Kommissar wird bestellt:

Anna Pollok, Geschäftsfrau, wohnhaft in 92, Val Ste Croix L-1370 Luxembourg.

Das Mandat des hier genannten Kommissars endet nach der jährlichen Hauptversammlung von 2011.

Dritter Beschluß

Die Gesellschaft wird durch die alleinige Unterschrift des Präsidenten des Verwaltungsrates verpflichtet.

Vierter Beschluß

Urszula Pedziwiatr, und Friedrich Pollok scheiden aus dem Verwaltungsrat aus.

M. Harpes / A. Pollok / A. Brzyski

Référence de publication: 2007095191/3370/29.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2007, réf. LSO-CH00427. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

Confer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 125.755.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 6 août 2007.

H. Beck

Notaire

Référence de publication: 2007093063/201/12.

(070105002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

Anthus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 125.790.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 6 août 2007.

H. Beck

Notaire

Référence de publication: 2007093064/201/12.

(070104999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

Nice Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 86.628.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 16 juillet 2007

1. M^e Fabio Gaggini, avocat, né à Gentilino (Italie), le 6 mars 1956, ayant son domicile à CH-6901 Lugano, via Somaini 10, a été reconduit comme administrateur, administrateur-délégué et président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire des actionnaires de 2008.

2. M. Adalberto Miani, administrateur de sociétés, né à Torino, Italie, le 17 septembre 1938, demeurant à Monte Carlo (Principauté de Monaco), 5, boulevard Princesse Grace, a été reconduit comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire des actionnaires de 2008.

3. La société à responsabilité limitée BAC MANAGMENT S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B n^o 58.324, avec siège à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, a été reconduite comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire des actionnaires de 2008.

4. La société à responsabilité limitée A.M.S. ADMINISTRATIVE AND MANAGEMENT SERVICES S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B n^o 58.322, avec siège à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, a été reconduite comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire des actionnaires de 2008.

5. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B n^o 58.545, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été reconduite comme commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2008.

Luxembourg, le 18 juillet 2007.

Pour extrait sincère et conforme
Pour NICE FINANCE S.A.
Pour FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2007093943/29/30.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2007, réf. LSO-CG11031. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070104193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

Citigroup Participation Luxembourg Limited, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Z.A. Bourmicht.
R.C.S. Luxembourg B 86.197.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2007.

For and on behalf of CITIGROUP PARTICIPATION LUXEMBOURG LIMITED
CITIBANK INTERNATIONAL plc (LUXEMBOURG BRANCH)
L. Beelen

Référence de publication: 2007093573/1177/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2007, réf. LSO-CH00396. - Reçu 38 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070104637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

IEEI, Institut d'Etudes Européennes et Internationales du Luxembourg, Association sans but lucratif.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 21, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg F 4.021.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 6 juillet 2007

L'assemblée décide à l'unanimité des voix après délibération la modification suivante des statuts:

1) Art. 9.(4). Remplacer la deuxième et la troisième phrase par ce qui suit: «Chaque associé peut se faire représenter à l'assemblée en donnant une procuration écrite à un autre associé ou à toute autre personne de son choix. Personne ne peut représenter plus d'un membre.»

2) Art. 12. Supprimer au premier alinéa ce qui suit les mots «présente et représentée» et ajouter la phrase suivante: «La représentation se fait selon les modalités fixées pour l'assemblée générale à l'article 9.(4).»

3) Chapitre V. Remplacer «Du comité exécutif» par «Des organes subsidiaires»

4) Art. 13. Supprimer les deux premiers alinéas. Au troisième alinéa remplacer «Il est composé» par «Le comité exécutif est composé».

5) Art. 14. Ajouter à la fin du premier alinéa: «La représentation se fait selon les modalités fixées pour l'assemblée générale à l'article 9.(4).»

6) Art. 15. (nouveau). «Le comité exécutif est chargé, en concertation avec le directeur de l'IEEI, des tâches suivantes:

- préparer le programme d'activité annuel
- surveiller l'exécution du programme d'activité
- veiller à une bonne collaboration avec d'autres organismes assumant des missions apparentées
- donner les impulsions nécessaires pour la consultation du conseil scientifique.

Cette consultation peut se faire sur une base collective ou individuelle.

Pour l'aider dans l'exécution de ses tâches, le comité exécutif peut créer des groupes de travail ad hoc.»

7) Supprimer le titre: Chapitre VI: Du conseil scientifique

8) Art. 16. «Le conseil scientifique...». Texte de l'ancien article 15 sans la dernière phrase.

9) Art. 17. (nouveau). «Le comité budgétaire est composé de cinq membres au moins. Ces membres sont nommés par le conseil d'administration pour le terme d'un an. Le comité choisit en son sein un président et un vice-président.

Les règles de fonctionnement sont les mêmes que celles qui sont prévues pour le comité exécutif à l'article 14.

Le comité budgétaire est chargé, en concertation avec le directeur de l'IEEI, de préparer le budget, d'en surveiller l'exécution et de présenter les comptes»

10) Renuméroter les chapitres et articles suivants dont le texte ne change pas.

Les membres du bureau

F. Colling / J. Christophory / M. Waringo

Président / Secrétaire / Scrutateur

Référence de publication: 2007095195/7990/39.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2007, réf. LSO-CH00305. - Reçu 91 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

Terra Capital, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 77.118.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société TERRA CAPITAL qui s'est tenue extraordinairement en date du 29 mai 2007 que:

Monsieur Anton Baturin, avec adresse professionnelle au 6, avenue Pescatore; L-2324 Luxembourg, a été nommé Administrateur de la société jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2011 en remplacement de Monsieur Richard Wright démissionnaire avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2007093727/803/18.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2007, réf. LSO-CG07975. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070104376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

**Europe Techno Participations S.A., Société Anonyme,
(anc. AFD Benelux S.A.).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 102.229.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale, réunie extraordinairement au siège de la prédite société, le 10 juillet 2007, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. «L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer à L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal

2. L'Assemblée décide de révoquer Monsieur Amaury De Vives son poste d'administrateur et de délégué à la gestion journalière de la société, et Madame Gaëlle Di Cesar et la société FINANCES & TECHNOLOGIES HOLDING S.A. de leurs postes d'administrateurs.

3. L'Assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs de la société Monsieur Jérôme Guez, dirigeant de sociétés, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 28B, route d'Arlon, la société SOJEPAR S.A., avec siège social à L-1140 Luxembourg, 28B, route d'Arlon, R.C.S. Luxembourg Section B 64.414, et la société GOUDSMIT & TANG MANAGEMENT COMPANY, SARL, avec siège social à L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal, R.C.S. Luxembourg Section B 41.819. Le mandat des nouveaux administrateurs ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2012.

4. L'assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur délégué à la gestion journalière de la société Monsieur Jérôme Guez, dirigeant de sociétés, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 28B, route d'Arlon, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2012.

5. L'Assemblée décide de révoquer de son poste de commissaire aux comptes de la société Monsieur Pascal Bonnet, dirigeant de sociétés, né le 4 juillet 1964 à Metz (France).

6. L'Assemblée décide de nommer comme nouveau commissaire aux comptes de la société la société FIDUCIAIRE BEFAC EXPERTISES COMPTABLES ET FISCALES (LUXEMBOURG), SARL, avec siège social à L-2449 Luxembourg, 25A,

boulevard Royal, R.C.S. Luxembourg Section B 45.066. Le mandat du nouveau commissaire aux comptes ainsi nommé prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2012».

Pour extrait conforme

J. Guez

Scrutateur de l'Assemblée

Référence de publication: 2007093976/7790/36.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2007, réf. LSO-CH01801. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070104648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

LXP Olympe Investments Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 112.334.

Il résulte d'un contrat d'achat de parts sociales du 31 janvier 2006 entre ZYTRON INVESTMENTS HOLDING S.A. une société constituée selon des lois du Luxembourg avec siège social au 6, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg, immatriculée au registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 29.945 d'une part et LEXINGTON EURO HOLDINGS LIMITED, une société constituée selon des lois du Delaware avec siège social à c/o LEXINGTON CORPORATE PROPERTIES TRUST, One Penn Plaza, Suite 4015, New-York 10119-4015, Etats-Unis, d'autre part, que ZYTRON INVESTMENTS HOLDING S.A., un des associés de la Société, a cédé 250 parts sociales de la Société à LEXINGTON EURO HOLDINGS LIMITED, avec effet au 31 janvier 2006.

Ainsi, à compter du 31 janvier 2006, les parts sociales de la Société sont détenues de la manière suivante:

ZYTRON INVESTMENTS HOLDING S.A.:	200 parts sociales
LEXINGTON EURO HOLDINGS LIMITED:	250 parts sociales
INVESTMENT TRADE SERVICE CORPORATION:	50 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LXP OLYMPE INVESTMENTS S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2007093741/2460/24.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2007, réf. LSO-CG05510. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070104679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

Café Multi-Kulti S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1342 Luxembourg, 51, rue de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 130.473.

STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt-quatre juillet.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

Ont comparu:

1.- Monsieur Cipriano Da Cruz Rodrigues Da Luz, ouvrier, né à Santo Antao (Cap Vert), le 2 juillet 1960, demeurant à L-1831 Luxembourg, 89, rue de la Tour Jacob;

2.- Madame Astrid Goergen, employée privée, née à Luxembourg, le 4 mai 1952, épouse de Monsieur Cipriano Da Cruz Rodrigues Da Luz, demeurant à L-1831 Luxembourg, 89, rue de la Tour Jacob.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée familiale qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er} . La société prend la dénomination de CAFE MULTI-KULTI S.à r.l.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non alcooliques.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société pour finir le trente et un décembre deux mille sept.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) chacune.

Ces parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- par Monsieur Cipriano Da Cruz Rodrigues Da Luz, ouvrier, né à Santo Antao (Cap Vert), le 2 juillet 1960, demeurant à L-1831 Luxembourg, 89, rue de la Tour Jacob, cinquante parts sociales	50
2.- par Madame Astrid Goergen, employée privée, née à Luxembourg, le 4 mai 1952, épouse de Monsieur Cipriano Da Cruz Rodrigues Da Luz, demeurant à L-1831 Luxembourg, 89, rue de la Tour Jacob, cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100

Ces parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

Art. 10. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 12. Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition des associés.

Art. 13. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

Art. 14. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, l'associé unique exerce les mêmes pouvoirs que ceux attribués à l'assemblée des associés dans la société à responsabilité limitée.

Les décisions de l'associé unique prises dans ce cadre sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit. De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est à L-1342 Luxembourg, 51, rue de Clausen.
- Est nommée gérante technique pour une durée indéterminée, Madame Astrid Goergen, préqualifiée.
- Est nommé gérant administratif pour une durée indéterminée, Monsieur Cipriano Da Cruz Rodrigues Da Luz, préqualifié.

- La Société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de la gérante technique et du gérant administratif.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée en une langue d'eux connue aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Da Cruz Rodrigues Da Luz, A. Goergen, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, Relation: LAC/2007/19728. — Reçu 62 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 9 août 2007.

T. Metzler.

Référence de publication: 2007096464/222/84.

(070108197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

LXP Olympe Investments Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 112.334.

Il résulte d'un contrat d'achat de parts sociales du 23 février 2006 entre ZYTRON INVESTMENTS HOLDING S.A. une société constituée selon des lois du Luxembourg avec siège social au 6, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 29.945, INVESTMENT TRADE SERVICE CORPORATION, une société constituée selon des lois des Iles Vierges Britanniques, et OLYMPE EUROPE FINANCE S.A., une société constituée selon des lois du Luxembourg avec siège social au 6, avenue Guillaume L-1650 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 73.295, que ZYTRON INVESTMENTS HOLDING S.A. et INVESTMENT TRADE SERVICE CORPORATION, deux associés de la Société, ont cédé la totalité de leurs parts, respectivement 200 et 50 parts sociales de la Société, à OLYMPE EUROPE FINANCE S.A., avec effet au 23 février 2006.

Ainsi, à compter du 23 février 2006, les parts sociales de la Société sont détenues de la manière suivante:

OLYMPE EUROPE FINANCE S.A.: 250 parts sociales
LEXINGTON EURO HOLDINGS LIMITED: 250 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LXP OLYMPE INVESTMENTS S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2007093742/2460/25.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, réf. LSO-CH00841. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070104680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

Holdarion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 127.116.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 juillet 2007 a pris la résolution suivante:

- Remplacement de Madame Marie-Sybille Wolf, gérant, par Monsieur Patrice Yande, né le 30 juin 1969 à Saint-Mard, Belgique, demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

- Monsieur Patrice Yande est, à compter du 10 juillet 2007, gérant pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 10 juillet 2007.

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2007093883/7491/19.

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2007, réf. LSO-CH00735. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070104562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

Cheminée Technic S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 69, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 81.123.

L'an deux mille sept, le dix juillet.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette.

Ont comparu:

1.- Monsieur Laurent Didier, maçon-fumiste, né à Orléans (France), le 16 janvier 1965, demeurant à F-57390 Redange, 33A, rue de la Côte.

2.- Monsieur Daniel Meiss, maçon-fumiste, né à Sierck-les-Bains (France), le 20 octobre 1969, demeurant à F-57480 Sierck-les-Bains (France), 12, rue de Marienfloss;

Lesquels comparants déclarent être les seuls associés de la société à responsabilité limitée CHEMINÉE TECHNIC S.à r.l., avec siège social à L-2146 Luxembourg, 69, rue de Merl,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 81.123,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 16 mars 2001, publié au Mémorial C numéro 889 du 17 octobre 2001,

dont les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 23 novembre 2001, publié au Mémorial C numéro 438 du 19 mars 2002

dont le capital de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros soixante-huit cents (€ 12.394,68), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-trois euros quatre-vingt-quinze cents (€ 123,95) chacune est réparti comme suit:

1.- Monsieur Laurent Didier, prénommé, quatre-vingts parts sociales	80
2.- Monsieur Daniel Meiss, prénommé, vingt parts sociales	20
Total: cent parts sociales	100

Lesquels comparants prient le notaire instrumentant de documenter la cession de parts sociales suivante:

Monsieur Laurent Didier, prénommé, déclare céder ses quatre-vingts (80) parts sociales à Monsieur Norbert Thill, commerçant, né à Luxembourg, le 28 janvier 1944, demeurant à L-2146 Luxembourg, 83, rue de Merl, ici présent, ce acceptant, au prix de leur valeur nominale, ce dont quittance.

Monsieur Laurent Didier, prénommé, gérant technique de la société et Monsieur Daniel Meiss, gérant administratif de la société déclarent accepter cette cession de parts au nom de la société, de sorte qu'une notification à la société, conformément à l'article 1690 du Code Civil n'est plus nécessaire.

Suite à la cession de parts qui précède les parts sociales sont détenues comme suit:

1.- Monsieur Norbert Thill, prénommé, quatre-vingts parts sociales	80
2.- Monsieur Daniel Meiss, prénommé, vingt parts sociales	20
Total: cent parts sociales	100

Ensuite les associés se considérant comme réunis en assemblée générale extraordinaire prient le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

1.- La démission de Monsieur Laurent Didier, prénommé, en tant que gérant technique de la société est acceptée. Décharge pleine et entière lui est accordée pour l'exercice de son mandat.

2.- Est nommé nouveau gérant technique pour une durée indéterminée:

Monsieur Norbert Thill, prénommé.

3.- Le mandat de Monsieur Daniel Meiss, prénommé, en tant que gérant administratif de la société est confirmé.

4.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.

5.- Pour arrondir le capital social et pour disposer de parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125,-), les comparants déclarent qu'ils ont versé à la caisse de la société le montant de cent cinq euros et trente-deux cents (€ 105,32) pour pouvoir disposer d'un capital de douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-).

Ensuite de ce qui précède les comparants décident de modifier l'article quatre (4) des statuts comme suit:

« **Art. 4.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125,-) chacune.»

Frais

Les comparants évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital à neuf cents euros (€ 900,-).

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. Didier, D. Meiss, N. Thill, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 juillet 2007, Relation: EAC/2007/8102. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Esch-sur-Alzette, le 24 juillet 2007.

F. Kessler.

Référence de publication: 2007094383/219/64.

(070105292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2007.

Museum Venture S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 125.056.

Suite à la cession de parts intervenue en date du 12 juin 2007 entre INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A. et EUROPEAN RETAIL INVESTMENT HOLDING S.à r.l, les 500 parts sociales de la Société sont transférées comme suit:

- EUROPEAN RETAIL INVESTMENT HOLDING S.à r.l, avec siège social au 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 110.901, avec effet au 12 juin 2007, et détient 500 parts sociales de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MUSEUM VENTURE S.à r.l.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Gérant

Signature

Référence de publication: 2007093886/683/21.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2007, réf. LSO-CH00266. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070104596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

Ocean Stream Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 111.738.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la Société
tenue au siège social le 22 mars 2007 à 10.00 heures*

Rectificatif du document déposé le 1^{er} juin 2007 sous la référence LO70068183.05

Le Conseil d'Administration prend acte de la démission de PATRIMONIUM CONSULTANTS LIMITED de sa fonction d'Administrateur de la Société de catégorie A avec effet immédiat.

PATRIMONIUM CONSULTANTS Sàrl, avec siège social au 5, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est co-optée à la fonction d'Administrateur de la Société de catégorie A avec effet immédiat.

Luxembourg, le 2 août 2007.

L'agent domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2007093937/536/19.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2007, réf. LSO-CG06353. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070105078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

SG Audit S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 75.908.

Il résulte de l'acte signé par devant M^e Seckler en date du 20 juin 2007 que la dénomination sociale d'un des deux associés a été changée de STENHAM LUXEMBOURG S.A. en SG MANAGEMENT S.A.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2007093967/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2007, réf. LSO-CG03136. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070104244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

Fenix Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 82.116.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle
tenue au siège social de la société le 15 juin 2007 à 13.00 heures*

L'Assemblée décide de renouveler le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux comptes qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui approuvera les comptes annuels en 2013.

Sont renommés Administrateurs:

M. Alexis Kamarowsky, administrateur de société, demeurant professionnellement au 7, val Sainte Croix à L-1371 Luxembourg;

M. Federigo Cannizzaro di Belmontino, juriste, demeurant professionnellement au 7, val Sainte Croix à L-1371 Luxembourg;

M^e Béatrice Garcia, avocat, demeurant professionnellement au 7, val Sainte Croix à L-1371 Luxembourg.

Est renommée Commissaire aux comptes:

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A. (INTERCONSULT) inscrite au R.C.S. sous le N^o 40.312 et ayant son siège social au 7, val Sainte Croix à L-1371 Luxembourg.

Luxembourg, le 15 juin 2007.

Pour extrait conforme

L'agent domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007093938/536/26.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2007, réf. LSO-CG06366. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070105083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

H.T.O.T.S. S.A., Happy Tour Operator and Travel Service S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 111.256.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale, réunie extraordinairement au siège de la prédite société, le 31 juillet 2007, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. «L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer à L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

2. L'Assemblée décide de révoquer de son poste d'administrateur Madame Christine Jung.

3. L'Assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur de la société Monsieur Jérôme Guez, dirigeant de sociétés, né le 28 mars 1951 à Casablanca (Maroc), et demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 28B, route d'Arlon. Le mandat du nouvel administrateur ainsi nommé prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2012.

4. L'Assemblée décide de révoquer de son poste de commissaire aux comptes de la société Monsieur Pascal Bonnet, dirigeant de sociétés, né le 4 juillet 1964 à Metz (France).

5. L'Assemblée décide de nommer comme nouveau commissaire aux comptes de la société la société FIDUCIAIRE BEFAC EXPERTISES COMPTABLES ET FISCALES (LUXEMBOURG), SARL, avec siège social à L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal, R.C.S. Luxembourg Section B 45.066. Le mandat du nouveau commissaire aux comptes ainsi nommé prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2012».

Pour extrait conforme

J. Guez

Scrutateur de l'Assemblée

Référence de publication: 2007093977/7790/28.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2007, réf. LSO-CH01804. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070104618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

Amphion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 63.982.

—
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle
tenue au siège social de la société le 21 juin 2007 à 10.00 heures*

L'Assemblée décide de renouveler le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux comptes.

Sont renommés Administrateurs:

- M. Alexis Kamarowsky, Directeur de société, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, à L-1371 Luxembourg;

- M. Federigo Cannizzaro di Belmontino, Directeur de société, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, à L-1371 Luxembourg;

- M. Jean-Marc Debaty, Directeur de société, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, à L-1371 Luxembourg.

Est renommée Commissaire aux comptes:

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A. (INTERCONSULT) avec siège social à L-1371 Luxembourg - 7, Val Sainte Croix.

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2013.

Luxembourg, le 17 juin 2007.

Pour extrait conforme

L'agent domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2007093939/536/27.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2007, réf. LSO-CG10168. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070105109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

Sangati Berga International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 62.746.

—
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle
tenue au siège social de la société le 19 juin 2007 à 15.00 heures*

L'Assemblée décide de renouveler le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux comptes.

Sont renommés Administrateurs:

- M. Renato Bernardi, Industriel, né à Padova (I), le 15 novembre 1943 et résidant à Viale Cairoli 103, à 31100 Trévise - Italie;

- M Davide Bernardi, Industriel, né à Conegliano (TV), le 12 décembre 1971 et résidant à Piazza Rinaldi 7, à 31100 Trévise - Italie;

- M. Gianni Polin, Industriel, né à Trévise (I), le 3 avril 1958 et résidant à Via Bachelet 32, à 31100 Trévise - Italie.

Est renommée Commissaire aux comptes:

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A. (INTERCONSULT) avec siège social à L-1371 Luxembourg - 7, Val Sainte Croix.

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2013.

Luxembourg, le 17 juin 2007.

Pour extrait conforme

L'agent domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007093940/536/27.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2007, réf. LSO-CG10167. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070105112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

OT Strips (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 63.714.

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 24 mai 2007 de la société OT STRIPS (LUXEMBOURG) S.A. que les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Election des nouveaux Administrateurs pour une durée de 6 ans à compter de la présente Assemblée Générale Annuelle:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. ayant pour adresse professionnelle 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

MUTUA (LUXEMBOURG) S.A. ayant pour adresse professionnelle 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

FIDES (LUXEMBOURG) S.A. ayant pour adresse professionnelle 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

2. Election du nouvel Administrateur-Délégué pour une durée de 6 ans à compter de la présente Assemblée Générale Annuelle:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. ayant pour adresse professionnelle 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OT STRIPS (LUXEMBOURG) S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur-Délégué

Signatures

Référence de publication: 2007093941/683/24.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2007, réf. LSO-CG08086. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070105134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

Damovo Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 127.003.

Il résulte des décisions de l'Associé Unique prises au siège social de la société DAMOVO HOLDINGS S.à r.l. en date du 28 juin 2007, que les décisions suivantes ont été prises:

1. Election du nouveau gérant pour une durée indéterminée à compter du 28 juin 2007:

- Monsieur Mike Parton, administrateur de sociétés, né le 11 septembre 1954 à Shrewsbury, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle au 35, Smith Terrace, Londres, SW3 4DH, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DAMOVO HOLDINGS S.à r.l.

C. Smith

Gérant

Référence de publication: 2007093942/683/19.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2007, réf. LSO-CG08084. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070105148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

Belgimmo, Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 122, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 30.952.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2007094244/540/11.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2007, réf. LSO-CG10021. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070105568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2007.

Cameco Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 68.998.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 29 juin 2007 a appelé aux fonctions d'administrateurs Monsieur Markus Bopp, demeurant au 40, Mattenstrasse, CH-6312 Steinhausen en remplacement de Monsieur Bill Murphy, administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2013.

Le conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Monsieur Carl Speecke, Administrateur,
- Monsieur Christophe Fasbender, Administrateur,
- Monsieur Gerhard Glattes, Administrateur,
- Monsieur Randall Joseph Belosowsky, Administrateur,
- Monsieur Markus Bopp, Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2007.

Pour CAMECO LUXEMBOURG S.A.

C. Speecke

Administrateur

Référence de publication: 2007093944/29/23.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2007, réf. LSO-CG11039. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070104196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

Tribune S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 85.853.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 5 juillet 2007

1. Le mandat d'administrateur de monsieur Bastiaan L.M. Schreuders n'a pas été renouvelé.
2. Monsieur Eric Magrini, administrateur de sociétés, né le 20 avril 1963 à Luxembourg, domicilié professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.
3. Le mandat d'administrateur de monsieur Colm Smith n'a pas été renouvelé.
4. Monsieur Philippe Toussaint, administrateur de sociétés, né le 2 septembre 1975 à Arlon (Belgique), domicilié professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

5. Le mandat d'administrateur de la société à responsabilité limitée UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l. n'a pas été renouvelé.

6. Monsieur Pietro Longo, administrateur de sociétés, né le 13 septembre 1970 à Luxembourg, domicilié professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

7. La société anonyme AUDITAS S.A., R.C.S. Luxembourg B n ° 73.699, avec siège social à L-1319 Luxembourg, 137, rue de Cents, a été reconduite dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

Luxembourg, le 19 juillet 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour TRIBUNE S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007095493/29/31.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2007, réf. LSO-CG11041. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070104186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

Brahman Investments (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 116.300.

—
Extrait des décisions prises par les associés en date du 30 mai 2007

1. La société à responsabilité limitée UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l. a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.

2. Monsieur Gérard Birchen, administrateur de société, né le 13 décembre 1961 à Esch-sur-Alzette, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie B jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des associés de 2008.

3. Monsieur Sinan Sar, administrateur de société, né le 5 juin 1980 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie B jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des associés de 2008.

Luxembourg, le 19 juillet 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour BRAHMAN INVESTMENTS (LUX), S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007093945/29/23.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2007, réf. LSO-CG11032. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070104206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

Brahman Holdings I (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 116.545.

—
Extrait des décisions prises par les associés en date du 30 mai 2007

1. La société à responsabilité limitée UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l. a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.

2. Monsieur Gérard Birchen, administrateur de société, né le 13 décembre 1961 à Esch-sur-Alzette, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie B jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des associés de 2008.

3. Monsieur Sinan Sar, administrateur de société, né le 5 juin 1980 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie B jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des associés de 2008.

Luxembourg, le 19 juillet 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour BRAHMAN HOLDINGS I (LUX), S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007093946/29/23.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2007, réf. LSO-CG11033. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070104208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

**Sixty Retail International S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Sixty Retail International S.A.).**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 74.280.

L'an deux mille cinq, le dix-neuf mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SIXTY RETAIL INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 74.280, constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 février 2000, publié au Mémorial C numéro 370 du 23 mai 2000.

L'assemblée est présidée par Monsieur John Seil, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Carine Grundheber, employée privée demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Vania Baravini, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 65.000 actions d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social s'élevant à EUR 130.000,- sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Transformation de la société anonyme de droit luxembourgeois en société à responsabilité limitée et changement de la dénomination sociale de la société qui se dénommera SIXTY RETAIL INTERNATIONAL S.à r.l.;
2. Démission des administrateurs et du commissaire aux comptes actuellement en fonction et décharge à leur accorder pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date de ce jour et nomination d'un nouveau gérant de la société.
3. Transfert du siège social et statutaire de la société de L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire à I-64010 Teramo, Via Roma 11 Colonnella et adoption par la société à responsabilité limitée de la nationalité italienne sous réserve de l'inscription de la société auprès du Registre des Entreprises («Registro Imprese») de Teramo.
4. Suppression de la valeur nominale des parts sociales et réduction du capital social à concurrence de EUR 86.000,- (quatre-vingt-six mille euros), par réduction du pair comptable des parts existantes, pour porter le capital de son montant actuel de EUR 130.000,- (cent trente mille euros) à EUR 44.000,- (quarante-quatre mille euros), par absorption de pertes à concurrence de EUR 86.000,-.
5. Approbation d'une situation comptable intérimaire arrêtée au 19 mai 2005.
6. Démission du gérant actuellement en fonction et décharge à lui accorder pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.
7. Changement de la dénomination sociale de société qui se dénommera SIXTY RETAIL INTERNATIONAL S.r.l.
8. Nomination de Monsieur Giulio Sala, né à Foggia, le 12 juin 1965, demeurant à Lungotevere de i Cenci 9, 00186 Rome Italie, codice fiscale n ° SLAGLI65H12D643K, en qualité de gérant unique.
9. Refonte complète des statuts pour les mettre en concordance avec la législation italienne.
10. Délégation de pouvoirs.
11. Radiation de la société du Registre de Commerce et des Sociétés dès que la société aura été inscrite auprès du Registre des Entreprises («Registro Imprese») de Teramo.
12. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de transformer la forme de SIXTY RETAIL INTERNATIONAL S.A. laquelle de société anonyme devient société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois.

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale de la société en SIXTY RETAIL INTERNATIONAL S.à. r.l.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes actuellement en fonction et de leur accorder décharge pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date de ce jour.

L'assemblée décide de nommer en qualité de nouveau gérant de la société Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Troisième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social et statutaire de la société de L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire à I-64010 Teramo, Via Roma 11 Colonnella et de lui faire adopter la nationalité, le statut et la forme d'une société à responsabilité limitée de droit italien, le tout sous réserve de l'inscription de la société auprès du Registre des Entreprises («Registro Imprese») de Teramo.

L'Assemblée constate qu'aucun emprunt obligataire n'a été émis par la Société et que dès lors aucun accord des obligataires n'est requis en rapport avec les changements envisagés.

Elle constate en outre qu'aucune part sans droit de vote n'a été émise par la Société et que la décision de changement de nationalité est prise à l'unanimité des associés existants.

Elle constate également:

- que le droit d'apport ainsi que tous les autres impôts prévus par la loi luxembourgeoise ont été dûment payés aux autorités compétentes;
- que la société a respecté toutes les dispositions fiscales prévues par la loi luxembourgeoise;
- que le transfert du siège social en Italie et le changement de nationalité de la Société n'aura en aucun cas pour effet, ni sur le plan fiscal ni sur le plan légal, la constitution d'une nouvelle société et l'Assemblée constate que cette résolution est prise en conformité avec l'article 199 de la loi du 10 août 1915, sur les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, ainsi qu'avec la Directive du Conseil de la CEE du 17 juillet 1969 n ° . 335 et les dispositions des articles 4 et 50 du DPR du 26 avril 1986, numéro 131 et toutes dispositions concernées.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des parts sociales et de réduire le capital social à concurrence de EUR 86.000,- (quatre-vingt-six mille euros), par réduction du pair des parts existantes, pour porter le capital de son montant actuel de EUR 130.000,- (cent trente mille euros) entièrement souscrit et libéré à EUR 44.000,- (quarante-quatre mille euros), par absorption de pertes à concurrence de EUR 86.000,-.

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'approuver une situation comptable intérimaire de la société arrêtée au 19 mai 2005 telle qu'elle a été rédigée par le gérant unique en fonction avant le transfert du siège social de la société.

Une copie de cette situation comptable, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour en faire partie intégrante.

Sixième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission du gérant actuellement en fonction et de lui accorder décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Septième résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale de la société italienne en SIXTY RETAIL INTERNATIONAL S.r.l.

Huitième résolution

L'assemblée décide de nommer, pour une durée indéterminée avec les pouvoirs lui conférés par les statuts, sauf révocation ou démission, Monsieur Giulio Sala, né à Foggia, le 12 juin 1965, demeurant à Lungotevere de i Cenci 9, 00186 Rome Italie, codice fiscale n ° SLAGLI65H12D643K, comme gérant unique («amministratore unico») de la société.

Neuvième résolution

L'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts pour les mettre en concordance avec la législation italienne, et de leur donner la teneur suivante:

«STATUTO SOCIALE

Denominazione - Sede - Oggetto - Durata

Art. 1. E' costituita una società a responsabilità limitata denominata SIXTY RETAIL INTERNATIONAL S.r.l.

Art. 2. La società ha sede in Colonnella, Teramo.

La società può istituire sedi secondarie, succursali, agenzie, uffici e rappresentanze anche altrove.

Il trasferimento della sede nell'ambito dello stesso Comune è deciso dai soci.

Art. 3. L'attività che costituisce l'oggetto sociale è la seguente:

- l'amministrazione, la gestione, la manutenzione e la conduzione di immobili rustici ed urbani e patrimoni immobiliari in genere, nonché di impianti tecnologici anche di proprietà di terzi sia in Italia che all'estero.

La Società potrà pertanto:

- acquistare, vendere, permutare terreni, fabbricati ed altri immobili di qualsiasi natura;
- costruire fabbricati civili, industriali e di uso collettivo in proprio o in appalto per conto terzi;
- partecipare ad aziende agricole, svolgendo ogni attività connessa;
- compiere qualsiasi operazione attinente la proprietà immobiliare.

Sempre ai fini del raggiungimento dello scopo sociale e comunque in via non prevalente, e nel rispetto delle disposizioni emanate con legge n. 197 del 1991 e decreti legislativi n. 385 del giorno 1 settembre 1993 e n. 58 del 24 febbraio 1998, la Società potrà inoltre:

1) a scopo di stabile investimento e non nei confronti del pubblico, assumere interessenze, quote, partecipazioni anche azionarie in altre società, imprese ed enti, sia direttamente che indirettamente;

2) compiere qualsiasi operazione immobiliare, industriale, commerciale, finanziaria e mobiliare, ritenuta necessaria od opportuna per il conseguimento dell'oggetto sociale, compreso il rilascio di fidejussioni o altre garanzie sia reali che personali, anche a favore di terzi, persone fisiche e anche di Società, qualunque ne sia l'oggetto.

Art. 4. La durata della società è fissata sino al 2030

, salvo anticipato scioglimento o proroga da deliberarsi da parte dell'Assemblea dei soci.

Capitale e conferimenti

Art. 5. Il capitale della società è di Euro 44.000,- diviso in quote ai sensi di legge.

Art. 6. Possono essere conferiti tutti gli elementi dell'attivo suscettibili di valutazione economica ed in particolare beni in natura, crediti, prestazioni d'opera o di servizi a favore della società.

Diritti e domicilio dei soci

Art. 7. Le partecipazioni dei soci sono determinate in misura proporzionale ai rispettivi conferimenti salvo contraria specifica determinazione ai sensi del 2° comma dell'art. 2468 del Codice Civile.

I diritti sociali spettano ai soci in misura proporzionale alla partecipazione da ciascuno posseduta.

Art. 8. Il domicilio dei soci, per tutti i rapporti con la società, è quello risultante dal libro dei soci.

Trasferimento delle partecipazioni

Art. 9. Le partecipazioni sociali sono liberamente trasferibili tra soci.

Nel caso di trasferimento tra vivi della partecipazione a terzi non soci, anche a titolo gratuito, occorrerà il consenso preventivo dei soci non cedenti o l'esperimento della seguente procedura.

Il socio che intende, in tutto o in parte, cedere per atto tra vivi la propria quota, deve comunicare la propria decisione a tutti gli altri soci, a mezzo lettera raccomandata con ricevuta di ritorno, indicando il prezzo richiesto o il valore della partecipazione.

Entro il termine di decadenza di trenta giorni da tale notizia, gli altri soci possono esercitare il diritto di prelazione in proporzione alle partecipazioni possedute e, sempre a mezzo di lettera raccomandata con ricevuta di ritorno, comunicare al socio che intende alienare, la loro decisione.

Ove taluno dei soci non intendesse esercitare il diritto di prelazione, tale diritto potrà essere esercitato pro-quota, dagli altri soci.

Il valore della partecipazione, in mancanza di accordo, sarà determinato dal Collegio Arbitrale di cui appresso.

E' facoltà dell'alienante rinunciare al richiesto trasferimento sottraendosi all'esercizio del diritto di prelazione, qualora ritenga inadeguato il valore stabilito dal Collegio Arbitrale.

In caso di inosservanza delle norme stabilite dal presente articolo, l'alienazione non avrà efficacia verso la società.

La procedura prevista dal presente articolo non si applica in caso di trasferimento della partecipazione al coniuge e ai figli del socio cedente intendendosi tale trasferimento libero da ogni limitazione.

La partecipazione sociale è liberamente trasmissibile per successione a causa di morte.

Diritto di recesso

Art. 10. Il diritto di recesso, oltre che nei casi previsti dalla legge, compete al socio che non abbia consentito:

- la proroga del termine di durata della società ove non sia prevista una durata illimitata;
- l'aumento del capitale da attuarsi anche mediante offerta delle partecipazioni di nuova emissione a terzi.

Il socio che intende esercitare il diritto di recesso dovrà darne comunicazione, a mezzo raccomandata A.R., agli altri soci, a tutti gli amministratori e, se nominati, ai componenti il collegio sindacale ovvero al revisore.

La raccomandata dovrà essere spedita a tutti i soggetti sopra indicati entro 30 (trenta) giorni dal giorno in cui:

- è stata iscritta nel registro delle imprese la decisione dei soci o la deliberazione assembleare che legittima il recesso;
- il socio recedente ha ricevuto la comunicazione, che deve essere inviata dagli amministratori, a mezzo raccomandata A.R., che si è verificato un fatto che legittima il suo diritto di recesso;
- il socio recedente è comunque venuto a conoscenza del fatto che legittima il suo diritto di recesso.

Il diritto di recesso, legittimamente e ritualmente esercitato, avrà effetto nei confronti della società dal primo giorno del mese successivo alla scadenza del semestre comprendente il mese in cui è stata ricevuta l'ultima delle raccomandate A.R. inviate dal socio recedente.

Art. 11. Per quanto riguarda la determinazione della somma spettante al socio receduto, i termini e le modalità di pagamento della stessa, valgono le disposizioni previste dall'art. 2473, terzo e quarto comma, C.C.

Decisioni dei soci ed assemblea

Art. 12. Sono riservate alla competenza dei soci oltre a quanto già previsto dalla legge:

- 1) l'approvazione del bilancio e la distribuzione degli utili;
- 2) la nomina e la revoca degli amministratori;
- 3) la nomina nei casi previsti dall'articolo 2477, secondo e terzo comma, C.C. dei sindaci e del presidente del collegio sindacale o del revisore;
- 4) le modificazioni dell'atto costitutivo;
- 5) la decisione di compiere operazioni che comportino una sostanziale modificazione dell'oggetto sociale, ovvero una rilevante modificazione dei diritti dei soci;
- 6) le decisioni in ordine all'anticipato scioglimento della società;
- 7) le decisioni in merito alla nomina e alla revoca dei liquidatori e quelle che modificano le deliberazioni assunte ai sensi dell'art. 2487, primo comma, C.C.;
- 8) la decisione relativa al cambio di indirizzo della sede nell'ambito dello stesso comune.

Art. 13. Con riferimento alle materie di cui ai punti 4), 5), 6) e 7) del precedente art. 12) nonchè negli altri casi in cui ciò sia obbligatorio per legge, le decisioni dei soci dovranno essere assunte con deliberazione assembleare.

Art. 14. Le deliberazioni, ad esclusione di quelle aventi ad oggetto le modificazioni dell'atto costitutivo e la decisione di compiere operazioni che comportino una sostanziale modifica dell'oggetto sociale o una rilevante modificazione dei diritti dei soci o che per legge, per statuto o per richiesta di uno o più amministratori o di un numero di soci che rappresentino almeno un terzo del capitale sociale debbano essere adottate con deliberazione assembleare, possono essere adottate mediante consultazione scritta o sulla base del consenso espresso per iscritto; in tal caso dai documenti sottoscritti dai soci devono risultare con chiarezza l'argomento oggetto della decisione ed il consenso alla medesima.

Art. 15. Le decisioni dei soci sia in forma assembleare che in forma non assembleare, sono adottate in prima convocazione con la presenza di tanti soci che rappresentino almeno il 60% (sessanta per cento) del capitale sociale ed il voto favorevole dalla maggioranza assoluta dei presenti; in seconda convocazione con i rispettivi quorum costitutivi e deliberativi e le maggioranze previsti dalla legge.

Art. 16. Tutte le decisioni dei soci tanto in forma assembleare quanto in forma non assembleare dovranno essere trascritte e conservate ai sensi dell'art. 2478 C.C.

Art. 17. Convocazione dell'assemblea

L'assemblea è convocata presso la sede sociale o in altro luogo, purchè in Italia.

L'assemblea ordinaria e/o straordinaria può tenersi, con intervenuti dislocati in più luoghi, contigui o distanti, per audioconferenza o videoconferenza, a condizione che siano rispettati il metodo collegiale e i principi di buona fede e di parità di trattamento dei soci ed è, pertanto, necessario che:

- sia consentito al presidente dell'assemblea, anche a mezzo del proprio ufficio di presidenza, di accertare l'identità e la legittimazione degli intervenuti, distribuendo agli stessi, se redatta, la documentazione predisposta per la riunione, regolare lo svolgimento dell'adunanza, constatare e proclamare i risultati della votazione;
- sia consentito al soggetto verbalizzante di percepire adeguatamente gli eventi assembleari oggetto di verbalizzazione;
- sia consentito agli intervenuti di partecipare alla discussione e alla votazione simultanea sugli argomenti all'ordine del giorno;

- vengano indicati nell'avviso di convocazione (salvo che si tratti di assemblea totalitaria) i luoghi audio/video collegati a cura della società, nei quali gli intervenuti potranno affluire, dovendosi ritenere svolta la riunione nel luogo ove saranno presenti il presidente e il soggetto verbalizzante.

Art. 18. L'avviso di convocazione deve contenere l'elenco delle materie da trattare, l'indicazione del giorno, ora e luogo stabiliti per la prima e per l'eventuale seconda convocazione dell'adunanza che non potrà tenersi lo stesso giorno fissato per la prima.

Tale avviso dovrà essere inviato a cura degli amministratori a tutti i soci e, se nominato, al collegio sindacale od al revisore, con mezzi che garantiscano la tempestiva informazione degli interessati. Si potrà scegliere quale mezzo di convocazione, in via alternativa fra loro, uno dei seguenti:

a) lettera spedita ai soci nel domicilio risultante dal libro soci almeno otto giorni prima della data dell'adunanza a mezzo di servizi postali od equiparati fornita di avviso di ricevimento;

b) messaggio telefax o di posta elettronica spedito almeno cinque giorni prima della data della adunanza a tutti i soci, al numero telefonico o all'indirizzo di posta elettronica dagli stessi comunicati alla società; i soci dovranno prima dell'assemblea, confermare per iscritto (anche con lo stesso mezzo) di aver ricevuto l'avviso, specificando la data di ricevimento.

Assemblea totalitaria

Art. 19. In ogni caso la deliberazione si intende adottata quando all'assemblea partecipa l'intero capitale sociale e tutti gli amministratori e sindaci od il revisore sono presenti ovvero, per dichiarazione del presidente dell'assemblea, risultino informati della riunione e nessuno si oppone alla trattazione dell'argomento.

Diritto di intervento all'assemblea

Art. 20. Possono intervenire all'assemblea coloro che risultino iscritti nel libro soci alla data in cui dovrebbe essere presa la deliberazione.

Rappresentanza

Art. 21. I soci possono farsi rappresentare in assemblea da chiunque nel rispetto dell'art. 2372 del codice civile.

Il voto del socio vale in misura proporzionale alla sua partecipazione sociale.

Presidenza

Art. 22. L'assemblea è presieduta dall'amministratore unico, dal presidente del consiglio di amministrazione o dal più anziano degli amministratori ovvero dalla persona designata dagli intervenuti.

Verbale dell'assemblea

Art. 23. Le deliberazioni dell'assemblea devono constare da verbale sottoscritto dal presidente e, se nominato, dal segretario scelto dal presidente.

Dal verbale devono risultare, per attestazione del presidente:

- la regolare costituzione dell'assemblea;
- l'identità e la legittimazione dei presenti;
- lo svolgimento della riunione;
- le modalità e il risultato delle votazioni.

Art. 24. Il verbale della deliberazione dell'assemblea che modifica l'atto costitutivo è redatto da Notaio scelto dal presidente dell'assemblea.

Amministrazione

Art. 25. L'amministrazione della società è affidata ad uno o più amministratori, anche non soci, sino ad un massimo di cinque membri nominati dai soci.

Gli amministratori durano in carica per il periodo di tempo stabilito all'atto della loro nomina che potrà essere anche a tempo indeterminato e fino a dimissioni dell'Amministratore o a revoca da parte dell'assemblea.

Art. 26. Quando l'amministrazione della società è affidata a più persone, l'Assemblea in sede di nomina stabilisce alternativamente:

- a) se gli amministratori costituiscono il consiglio di amministrazione;
- b) se l'amministrazione è invece affidata a ciascun amministratore con poteri disgiunti o congiunti con altri amministratori, anche nominativamente indicati, in tal caso si applicheranno rispettivamente gli articoli 2257 e 2258 del Codice Civile;

il tutto salvo quanto disposto nell'ultimo comma dell'art. 2475 del Codice Civile.

Consiglio di amministrazione

Art. 27. Il consiglio di amministrazione nomina fra i suoi membri il presidente nel caso in cui non vi abbiano già provveduto i soci in sede di costituzione o all'atto della nomina.

Art. 28. Il consiglio di amministrazione si raduna, anche in luogo diverso dalla sede sociale, purché in Italia, tutte le volte che il presidente lo giudichi necessario o quando ne sia fatta richiesta scritta da almeno la metà dei suoi membri o dai sindaci o dal revisore se nominati.

La convocazione viene fatta dal presidente con lettera da spedire almeno cinque giorni prima a ciascun membro del consiglio e del collegio sindacale o al revisore, se nominati, o, in caso di urgenza, con telegramma, telefax o messaggio di posta elettronica da spedire almeno due giorni prima.

Si riterranno comunque validamente costituite le riunioni del consiglio di amministrazione, anche in difetto di formale convocazione, quando siano presenti tutti gli amministratori e tutti i sindaci effettivi o il revisore, se nominati.

Le adunanze del consiglio possono tenersi per audioconferenza o videoconferenza, a condizione che tutti i partecipanti possano essere identificati e sia loro consentito di seguire la discussione ed intervenire in tempo reale alla trattazione degli argomenti affrontati; verificandosi tali presupposti, il consiglio si considera tenuto nel luogo in cui si trova il Presidente della riunione e dove deve pure trovarsi il Segretario della riunione, onde consentire la stesura e la sottoscrizione del verbale sul relativo libro.

Art. 29. Il consiglio di amministrazione è validamente costituito con la presenza della maggioranza dei suoi membri.

Il consiglio di amministrazione delibera validamente con il voto favorevole della maggioranza assoluta dei presenti.

Art. 30. Le riunioni del consiglio di amministrazione sono presiedute dal presidente o, in mancanza, dall'amministratore designato dagli intervenuti.

Le deliberazioni del consiglio devono constare da verbale sottoscritto dal presidente e dal segretario.

Art. 31. Le decisioni del consiglio di amministrazione potranno essere anche adottate mediante consultazione scritta o sulla base del consenso espresso per iscritto; in tal caso dai documenti sottoscritti dai membri del consiglio di amministrazione devono risultare con chiarezza l'argomento oggetto della decisione ed il consenso della stessa.

Le decisioni di cui sopra, per la cui adozione è richiesto il voto favorevole della maggioranza assoluta degli amministratori, devono essere trascritte e conservate ai sensi dell'art. 2478 C.C.

Nel caso in cui l'organo amministrativo sia composto da due membri, le deliberazioni sono valide se adottate all'unanimità.

Sostituzione degli amministratori

Art. 32. Se nel corso dell'esercizio vengono a mancare uno o più amministratori quelli rimasti in carica, provvedono a sostituirli con deliberazione approvata dal Collegio Sindacale ove esistente, purché la maggioranza sia sempre costituita da Amministratori nominati dall'assemblea.

Gli amministratori così nominati restano in carica fino alla prossima assemblea.

Se viene meno la maggioranza degli amministratori nominati dall'Assemblea, quelli rimasti in carica devono convocare l'Assemblea perché provveda alla sostituzione dei mancanti che scadono insieme a quelli in carica all'atto della loro nomina.

Rappresentanza della società

Art. 33. La rappresentanza legale della società, di fronte ai terzi ed in giudizio, spetta al Presidente del Consiglio di Amministrazione, agli amministratori delegati nei limiti della delega conferita, all'amministratore unico o agli amministratori che la eserciteranno con le stesse modalità e limiti con i quali esercitano il potere di amministrazione.

Art. 34. L'organo amministrativo, nell'ambito dei propri poteri, può nominare institori o procuratori per il compimento di singoli atti o categorie di atti.

Poteri di amministrazione

Art. 35. All'Organo amministrativo competono tutti i poteri per l'amministrazione ordinaria e straordinaria della società, nonché di disposizione salvo quanto per legge e per statuto è riservato all'Assemblea dei soci.

Art. 36. Il consiglio di amministrazione, con le modalità e nei limiti previsti dall'art. 2381 del Codice Civile, può delegare le proprie attribuzioni in tutto o in parte ad uno o più singoli amministratori.

Compensi

Art. 37. Il compenso spettante agli amministratori verrà determinato dall'assemblea dei soci in misura fissa o proporzionale, anche sotto forma di partecipazione agli utili, anche in relazione a particolari incarichi attribuiti specificamente ad alcuni di essi.

L'assemblea potrà riconoscere all'Organo amministrativo, una indennità di fine rapporto determinata mediante accantonamenti annui, anche in forma assicurativa.

Controllo legale dei conti

Art. 38. Nei casi previsti dalla legge o nel caso in cui i soci lo ritengano opportuno, il controllo legale dei conti è esercitato da un collegio sindacale composto di tre membri effettivi e due supplenti nominati con decisione dei soci ed ha anche funzioni di controllo contabile.

In caso di nomina del collegio sindacale ad esso si applicheranno le disposizioni in tema di società per azioni.

Art. 39. Salvi i casi di nomina obbligatoria del collegio sindacale, i soci possono in ogni momento nominare un revisore scelto a norma di legge.

Il revisore ha la medesima durata in carica nonché le stesse funzioni, competenze e poteri del collegio sindacale.

Bilancio e utili

Art. 40. Gli esercizi sociali si chiudono al 31 dicembre di ogni anno.

Alla fine di ogni esercizio l'Organo Amministrativo procede alla formazione del bilancio sociale a norma di legge che dovrà essere presentato ai soci entro centoventi giorni dalla chiusura dell'esercizio sociale; tuttavia qualora la società sia tenuta alla redazione del bilancio consolidato e quando lo richiedano particolari esigenze relative alla struttura e all'oggetto della società, il bilancio potrà essere presentato ai soci entro centoottanta giorni dalla chiusura dell'esercizio sociale.

Art. 41. Gli utili netti risultanti dal bilancio approvato, dedotto almeno il cinque per cento per la riserva legale, fino a che questa non abbia raggiunto il limite di legge, verranno destinati secondo quanto stabilito dai soci nella decisione di approvazione del bilancio.

Finanziamenti soci

Art. 42. I soci potranno effettuare finanziamenti a favore della società sia in conto capitale sia a fondo perduto sia ad altro titolo che, ai sensi della normativa in materia, non costituiscano forme vietate di raccolta del risparmio, e in particolare con le modalità di cui alla deliberazione del Comitato Interministeriale per il Credito ed il Risparmio del 3 marzo 1994 e di ogni altra successiva disposizione normativa od altre delibere del sopra citato Comitato in merito, nonché in ottemperanza ad eventuali disposizioni delle Autorità competenti in materia.

Il rimborso dei finanziamenti dei soci a favore della società è postergato rispetto alla soddisfazione degli altri creditori e se avvenuto nell'anno precedente la dichiarazione di fallimento della società deve essere restituito.

I crediti derivanti da finanziamenti dei soci alla società non sono produttivi di interessi salvo patto contrario, fermo restando quanto previsto dal combinato disposto degli articoli 43, 1° comma e 95, 2° comma, del D.P.R. 22 dicembre 1986 n. 917.

Non si considerano sopravvenienze attive i versamenti fatti dai soci in proporzione alle quote di partecipazione né la rinuncia da parte dei soci, nella stessa proporzione, ai crediti derivanti da precedenti finanziamenti.

Scioglimento e liquidazione

Art. 43. Nei casi previsti dalla legge, la liquidazione della società è affidata ad uno o più liquidatori, nominati dalla assemblea dei soci ai quali, salva diversa delibera dell'assemblea, compete il potere di compiere tutti gli atti utili ai fini della liquidazione, con facoltà, a titolo esemplificativo, di cedere anche in blocco l'azienda sociale, stipulare transazioni, nominare procuratori speciali per singoli atti o categorie di atti.

Collegio arbitrale

Art. 44. La decisione di ogni controversia che dovesse insorgere tra la società ed i soci o tra i soci stessi, in ordine all'interpretazione ed all'applicazione dell'atto costitutivo e/o, più in generale, aventi ad oggetto diritti disponibili relativi al rapporto sociale, ovvero la decisione di ogni controversia promossa nei confronti di amministratori, sindaci, revisori, liquidatori o da essi stessi promossa - ad eccezione di quelle controversie che per legge sono riservate alla competenza esclusiva dell'Autorità Giudiziaria e non possono comprometersi e comunque quelle per cui la legge prevede l'obbligatorio intervento del Pubblico Ministero - verrà deferita, su istanza della parte più diligente, ad un Collegio Arbitrale composto di tre membri, uno dei quali con funzione di presidente, nominati dal Presidente del Tribunale del luogo ove ha sede la società.

Il Collegio giudicherà secondo diritto ed in via irrituale, anche sulle spese, entro e non oltre novanta giorni dalla nomina.

Le regole procedurali saranno stabilite dal Collegio nel rispetto del principio del contraddittorio e comunque nel rispetto delle norme di legge inderogabili.

Rinvio

Art. 45. Per quanto non è espressamente previsto dal presente statuto si fa riferimento alle disposizioni contenute nel Codice Civile ed alle disposizioni speciali in materia.

Dixième résolution

L'assemblée décide de conférer à Monsieur Giulio Sala, prénommé, tous pouvoirs en vue d'accomplir toutes les formalités nécessaires et d'entreprendre toutes les démarches qui seront requises par les autorités italiennes en vue d'obtenir l'approbation des résolutions prises ci avant et, en général, de signer tous documents et d'entreprendre quelconque démarche que les autorités compétentes pourront requérir en relation à l'application des résolutions prises ci-avant, en ce compris, le cas échéant, les modifications qui pourraient être apportées aux statuts de la société.

En outre, Monsieur Giulio Sala est autorisé à entreprendre toute procédure nécessaire et à exécuter et à fournir tout document nécessaire à l'«Agenzia Delle Entrate» et au Registre de Commerce et des Sociétés de Teramo, ainsi qu'au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg et généralement toute administration qui pourrait être concernée, afin d'assurer, d'une part, la continuation de la société en tant que société de droit italien et d'autre part la cessation de la société en tant que société de droit luxembourgeois.

Tous pouvoirs sont en outre conférés au porteur d'une expédition des présentes à l'effet de radier l'inscription de la société au Luxembourg sur base de la preuve de l'inscription de la société en Italie auprès du Registre des Entreprises («Registrio Imprese») de Teramo.

Tous documents relatifs à la société au Grand-Duché de Luxembourg pourront, pendant une période de cinq ans, être obtenus à son ancien siège social à Luxembourg.

Onzième résolution

L'assemblée décide de soumettre les cinquième, sixième, septième, huitième, neuvième et dixième résolutions prises ci-avant à la condition résolutoire du refus du transfert du siège social de la société et de son inscription en Italie auprès du Registre des Entreprises («Registrio Imprese») de Teramo.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. Seil, C. Grundheber, V. Baravini, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2005, vol. 24cs, fol. 36, case 7. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007095281/211/386.

(070106654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

Belfort S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 102.735.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires du 20 avril 2007

Monsieur Eric Magrini, administrateur de sociétés, né le 20 avril 1963 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2008, en remplacement de la société à responsabilité limitée BAC MANAGEMENT S.à r.l, démissionnaire.

Luxembourg, le 12 juillet 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour BELFORT S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007093947/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2007, réf. LSO-CG08577. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070104210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

Yeoman International Holdings S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 53.248.

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société en date du 28 juin 2007

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont renouvelés jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale statutaire, à savoir:

Administrateurs:

- M. Wolfgang Andreas Baertz, Bei den 5 Buchen 4, 8123 Bridel, Luxembourg
- M. Frank Eugene Belton, Spencer Villas, Glengageary, Dublin 15, Irlande
- M. Paul Richard Coulson, Richview Office Park, Clonskeagh, Dublin 14, Irlande
- M. Gerald John Moloney, Palmerston Road, Rathmines, Dublin 32, Irlande
- M. Louis William Triay, Trafalgar House, 308 Rosia Road, Gibraltar, Royaume-Uni
- M. Hermanus Roelof Willem Troskie, 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg

Commissaire aux comptes:

- PricewaterhouseCoopers S.à r.l, 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg

Luxembourg, le 28 juin 2007.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007093949/631/27.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2007, réf. LSO-CG10993. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070104239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

IXIS CMNA IP Asset Holdings (Luxembourg) S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 106.809.

—
*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société
tenue le 20 septembre 2006*

L'Assemblée accepte les démissions de Mme Kristine Jensen et Mme Margaret Dooley en tant que membres du conseil de surveillance.

L'Assemblée nomme en remplacement de Mme Kristine Jensen et de Mme Margaret Dooley, respectivement M. Federigo Cannizzaro di Belmontino, directeur de sociétés, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg et M. Eric Jay Raiten, directeur, né le 10 mai 1964 à New York, avec adresse professionnelle au 9 West 57th Street, New York, NY 10019 (USA) en tant que nouveaux membres du conseil de surveillance. Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2007.

Luxembourg, le 11 juillet 2007.

Pour extrait conforme

L'agent domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007093950/536/22.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2007, réf. LSO-CG07336. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070105120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

BRGREOF France & Benelux Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 130.327.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the eleventh of July.

Before the undersigned Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- BlackRock GLOBAL REAL ESTATE OPPORTUNITY FUND (LUXEMBOURG) A S.à r.l., «société à responsabilité limitée» incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 121164, having its registered office at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg,

here represented by Ms Nadia Weyrich, employee, residing in Arlon, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on July 10, 2007.

- BlackRock GLOBAL REAL ESTATE OPPORTUNITY FUND (LUXEMBOURG) B S.à r.l. «société à responsabilité limitée» incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, whose registration with the Luxembourg Trade and Companies Register is pending, having its registered office at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, constituted on July 10, 2007, by the undersigned notary,

here represented by Mr Nadia Weyrich, previously named, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on July 10, 2007.

Said proxies, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in his here above stated capacities, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established by the current owners of the shares created hereafter and among all those who may become partners in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of BRGEOF FRANCE & BENELUX HOLDING S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Senningerberg (municipality of Niederanven), Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

B. Share Capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred and ten euro (EUR 12,510.-) represented by twelve thousand five hundred and ten (12,510) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners, at a majority of three-quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 11. The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the

Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix (es) the term of its/their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by individual signature of any manager.

Art. 12. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 13. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 14. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 15. The manager(s) do(es) not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 16. The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

Art. 17. Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 18. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three-quarters of the share capital at least.

Art. 19. In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual Accounts - Distribution of profits

Art. 20. The Company's year commences on January 1st, and ends on December 31st of the same year.

Art. 21. Each year on December 31st, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 22. Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 24. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

Subscription and payment

The twelve thousand five hundred and ten (12,510) shares have been subscribed as follows:

- BlackRock GLOBAL REAL ESTATE OPPORTUNITY FUND (LUXEMBOURG) A S.à r.l. for four thousand one hundred and seventy (4,170) shares;
- BlackRock GLOBAL REAL ESTATE OPPORTUNITY FUND (LUXEMBOURG) B S.à r.l. for eight thousand three hundred and forty (8,340) shares.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred and ten euro (EUR 12,510.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31st, 2007.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand seven hundred euro.

Resolutions of the partners

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as fully convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and have passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.
2. The following person are appointed managers of the Company for an indefinite period:
 - Mr Steven Gary Meise, born on January 2, 1967 in Dallas, Texas, USA, residing at BlackRock, Inc., 300 Campus Drive, Florham Park, NJ 07932;
 - Mr Geoffrey Radcliffe, Chartered Accountant, born on 8th October 1958 in Douglas, Isle of Man, British Isles, residing at 36, rue de l'Indépendance, Strassen, L-8021 Luxembourg;
 - Mr Roger Flather, Real Estate Portfolio Manager, born on November 29, 1959 in Boston, Massachusetts, U.S.A., residing professionally at 300, Campus Drive, 3rd Floor, Florham Park, NJ 07932, U.S.A; and
 - Mr Bill Finelli, accountant, born on 4 August 1957 at Kearney New Jersey USA, residing professionally at 300, Campus Drive, 3rd Floor, Florham Park, NJ 07932, U.S.A.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Belvaux, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the persons appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le onze juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

- BlackRock GLOBAL REAL ESTATE OPPORTUNITY FUND (LUXEMBOURG) A S.à r.l. (désignée ci-après comme la «Société»), une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121164, ayant son siège social au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duché de Luxembourg,

ici représentée par Madame Nadia Weyrich, employée privée, demeurant à Arlon, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 10 juillet 2007.

- BlackRock GLOBAL REAL ESTATE OPPORTUNITY FUND (LUXEMBOURG) B S.à r.l. (désignée ci-après comme la «Société»), une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont l'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg est en cours, ayant son siège social au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duché de Luxembourg, constituée le 10 juillet 2007 par le notaire soussigné,

ici représentée par Madame Nadia Weyrich, employée privée, demeurant à Arlon, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 10 juillet 2007.

Les procurations, signées ne varietur par la mandataire des comparants et par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière ou de propriété intellectuelle estimées utiles pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de BRGEOF FRANCE & BENELUX HOLDING S.à r.l.

Art. 5. Le siège social de la Société est établi à Senningerberg (municipalité de Niederanven), Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du gérant ou, dans le cas où il y aurait plusieurs gérants, par décision du conseil de gérance.

Il peut être créé, par simple décision du gérant ou, dans le cas où il y aurait plusieurs gérants, par le conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents dix euros (EUR 12.510,-) représentée par douze mille cinq cent dix (12.510) parts sociales, d'une valeur d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants.

Art. 12. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, courriel ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, le tout constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 13. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 15. Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 16. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 18. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 19. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 20. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 21. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 22. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et libération

- BlackRock GLOBAL REAL ESTATE OPPORTUNITY FUND (LUXEMBOURG) A S.à r.l. souscrit quatre mille cent soixante-dix (4.170) actions;

- BlackRock GLOBAL REAL ESTATE OPPORTUNITY FUND (LUXEMBOURG) B S.à r.l. souscrit huit mille trois cent quarante (8.340) actions.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents dix euros (EUR 12.510,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2007.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui est mis à charge en raison de sa constitution est évalué environ à mille sept cents euros.

Résolutions des associés

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, ont tenu une assemblée générale extraordinaire et ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché du Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Steven Gary Meise, né le 2 janvier 1967 à Dallas, Texas, USA, demeurant au BlackRock, Inc., 300 Campus Drive, Florham Park, NJ 07932;

- Monsieur Geoffrey Radcliffe, expert-comptable, né le 8 octobre 1958 à Douglas, Ile de Man, Iles Britanniques, demeurant au 36, rue de l'Indépendance, Strassen, L-8021 Luxembourg;

- Monsieur Roger Flather, Real Estate Portfolio Manager, né le 29 novembre 1959 in Boston, Massachusetts, U.S.A., ayant son adresse professionnelle au 300, Campus Drive, 3rd Floor, Florham Park, NJ 07932, U.S.A; et

- Monsieur Bill Finelli, comptable, né le 4 août 1957 à Kearney New Jersey USA, ayant son adresse professionnelle au 300, Campus Drive, 3rd Floor, Florham Park, NJ 07932, U.S.A.

Dont acte, passé à Belvaux, les jour, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande les mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, connue du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. Weyrich, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 17 juillet 2007. Relation: EAC/2007/8422. — Reçu 125,10 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 23 juillet 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007094368/239/364.

(070105825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2007.

Green Marketing, Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 87.999.

Les membres du Conseil d'Administration de la société GREEN MARKETING, déclarent avoir démissionné de leur poste d'administrateur de la société GREEN MARKETING, société anonyme, avec effet au 20 juillet 2007, à savoir:

- John Broadhurst Mills, 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

- SOLON DIRECTOR LIMITED, Suite E-2, Union Court Building, Elizabeth Avenue and Shirley Street, Nassau, Bahamas.

- SOLON (MANAGEMENT) LIMITED, 9 Columbus Centre, Pelican Drive, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques.

FIDUCIAIRE NATIONALE Sarl, 2, rue de l'Avenir, L-1147 Luxembourg déclare avoir démissionné de son poste de commissaire aux comptes de la société GREEN MARKETING société anonyme, avec effet au 14 mai 2007.

Luxembourg, le 20 juillet 2007.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007093952/631/21.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11847. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070104247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

V.I.C.C. S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 88.683.

La propriétaire ainsi que le locataire de l'immeuble situé à L-6312 Beaufort, 104, route d'Eppeldorf, déclare par la présente que le siège social de V.I.C.C. S.A., jusqu'alors fixé à cette adresse est dénoncé avec effet immédiat.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007093988/800486/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2007, réf. LSO-CF03340. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070104307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.